

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 7 novembre 2022, à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01**      Ordre du jour

CA      Direction des services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2022, à 19 h.

**10.02**      Déclaration / Proclamation

CA      Direction des services administratifs

Mot de la mairesse et des élus.

**10.03**      Questions

CA      Direction des services administratifs

Période de questions du public.

**10.04**      Procès-verbal

CA      Direction des services administratifs

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2022, à 19 h et le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2022, à 19 h 30.

**10.05**      Procès-verbal

CA      Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1227758012

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 octobre 2022.

## 15 – Déclaration / Proclamation

### 15.01 Déclaration

CA Direction des services administratifs

Motion demandant une meilleure autonomie financière des arrondissements.

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.01 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1223484005

Adjuger à Pavages Chartrand inc., seul soumissionnaire conforme, au montant de 207 851,80 \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur pour les opérations de déneigement pour une période d'un (1) an avec possibilité de prolongation de contrat d'une année supplémentaire.

Appel d'offres 22-19511 / 1 soumission.

### 20.02 Contrat de construction

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1228109002

Entériner un contrat pour la réalisation de travaux dans le but de prolonger la fibre optique de Bell et ainsi permettre l'activation du WiFi au parc le Carignan, à Bell Canada, fournisseur unique, au montant de 126 808,47 \$, taxes incluses, autoriser une dépense de 12 680,85 \$, taxes incluses, pour les contingences et autoriser une dépense totale de 139 489,32 \$, taxes incluses.

### 20.03 Contrat de services professionnels

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1203301003

Autoriser l'arrondissement de se prévaloir de l'option de renouvellement d'une année au contrat octroyé à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA), pour un montant de 100 000 \$, taxes incluses, relatif au service de refuge pour animaux et de contrôle d'animaux errants, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

### 20.04 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1224988008

Accorder une contribution financière de 115 635 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN) pour soutenir la réalisation du projet collectif Dynamiques de cohabitation dans le Nord-Est pour une meilleure cohésion sociale dans le cadre du programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

District(s) : Ovide-Clermont

**20.05** Subvention - Contribution financière

CA Direction des travaux publics - 1223602006

Accorder une contribution financière de 14 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour la réalisation du projet-pilote Brigade neige pour la période du 15 novembre 2022 au 31 mars 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

**20.06** Subvention - Contribution financière

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1221959004

Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) à titre de partenaire principal dans le cadre de l'activité du « Gala du 75e de la CCIMN » qui aura lieu le 17 novembre 2022 et approuver l'entente de partenariat à intervenir.

**20.07** Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1227768008

Entériner une contribution financière de 500 \$ à la Maison de Transition de Montréal inc. afin de soutenir la tenue de leur soirée Accords vins et mets qui a eu lieu le 13 octobre 2022 à l'école hôtelière de Montréal Calixa-Lavallée, située au 4500, boulevard Henri-Bourassa Est, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2022.

**20.08** Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1227768007

Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club du Bel-âge St-Antoine-Marie-Claret pour l'organisation de leurs événements spéciaux : Halloween, Fêtes de fin d'année, Saint-Valentin, Pâques ainsi que la fin de leurs activités avant l'été, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2022.

**20.09** Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1229516003

Accepter le financement de la Direction de SETPluie de la Ville de Montréal au montant de 19 406,25 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 1104 adjudgé à Construction Larotek inc. pour des travaux de construction des passages surélevés pour piétons, des avancées de trottoir, reconstruction de sections de trottoirs et surélévation du pavage sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord.

**20.10** Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1229516004

Accepter le financement de la Direction de SETPluie de la Ville de Montréal au montant de 1 450 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 1108 adjudgé à Cojalac inc. pour des travaux d'aménagement des diverses rues artérielles de l'arrondissement de Montréal-Nord.

**20.11** Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1223602007

Rejeter la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 1114 pour les travaux de remplacement du refroidisseur à la mairie de l'arrondissement de Montréal-Nord.

**20.12** Entente

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1227857002

Confirmer le dépôt d'une demande de financement de 50 000 \$ au Fonds pour le transport actif canadien pour la mise en œuvre du volet mobilité du Plan de développement social, approuver l'entente de subvention dans le cadre du Fonds pour le transport actif et autoriser le directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer ladite entente.

*Charte montréalaise des droits et responsabilités* : Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire

**20.13** Entente

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1229195008

Confirmer le dépôt d'une demande de financement de 99 999 \$ à l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé pour la mise en place du projet du Triangle Fleury notamment le volet Création des espaces de vie verts, accessibles et inclusifs du Plan de développement social, approuver l'entente de subvention dans le cadre l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé et autoriser le directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer ladite entente.

*Charte montréalaise des droits et responsabilités* : Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie

## **30 – Administration et finances**

**30.01** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1227606024

Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 septembre 2022.

**30.02** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1227606025

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 septembre 2022.

**30.03** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des travaux publics - 1223484004

Autoriser une dépense de 392 754,60 \$, taxes incluses, auprès de Compass Minerals Canada Corp., pour la fourniture et la livraison de sel régulier de déglacage des chaussées et des trottoirs, pour la saison hivernale 2022-2023, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et l'entreprise.

**30.04** Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CA Direction des services administratifs - 1227606026

Autoriser une dépense maximale de 77 033,25 \$, taxes incluses, auprès de Compugen Inc. pour l'acquisition d'environ 50 ordinateurs portables avec station d'accueil, conformément à l'entente-cadre intervenue entre le Centre de services partagés du Québec et cette firme et le financement par le fonds de roulement.

**30.05** Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs - 1227768010

Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation de l'hôpital Marie-Clarac pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 8 décembre 2022, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2022.

**30.06** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1224394006

Approuver l'entente de financement dans le cadre du projet de l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé (ICCS), pour un montant de 95 735 \$, taxes incluses.

**30.07** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1224394007

Autoriser le dépôt d'une demande de financement dans le cadre de l'appel à projet de Fous du français de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

**30.08** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1224669001

Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de service de la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour la prise en charge de la coordination du sport régional, soit la gestion de la concertation relative au sport régional et de la reconnaissance et du soutien en sport régional.

*Charte montréalaise des droits et responsabilités :* Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif

**30.09** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1227902007

Offrir en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'intervention palliative de l'enrobé bitumineux, ainsi que l'infrastructure sur le boulevard Léger dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

*Charte montréalaise des droits et responsabilités :* Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire

## 40 – Réglementation

**40.01** Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs - 1227987006

Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA23-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2023).

**40.02** Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs - 1227987007

Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de Règlement RGCA23-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023) (0,1348 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

**40.03** Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs - 1227987011

Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA23-10-0003 autorisant un emprunt de 2 514 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

**40.04** Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs - 1227987012

Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA23-10-0004 autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

**40.05** Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs - 1227987013

Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA23-10-0005 autorisant un emprunt de 1 400 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

**40.06** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1228303017

Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.063 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions.

**40.07** Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1228303019

Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.064 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin d'interdire la conversion d'une résidence de soins de santé (maison hébergement et habitation multifamiliale de services) en un autre usage résidentiel privé ou en un usage commercial.

**40.08** Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs - 1227987003

Adopter le Règlement RGCA05-10-0008-8 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin d'apporter des modifications à l'article 17.

**40.09** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1228303012

Déposer le procès-verbal de consultation et adopter le second projet de résolution PP-054 afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment sur les lots 1 667 903, 1 667 902 et 1 667 876 du cadastre du Québec, soit le 12222, boulevard Albert-Hudon, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

**40.10** Règlement - Autre sujet

CA Direction des services administratifs - 1227987005

Modifier divers règlements d'emprunt afin de réduire le montant de l'emprunt initialement autorisé, et ce, pour les règlements d'emprunt suivants : RGCA11-10-0004, RGCA11-10-0008, RGCA11-10-0009, RGCA13-10-0004, RGCA13-10-0009, RGCA14-10-0006, RGCA15-10-0005, RGCA15-10-0006, RGCA15-10-0008, RGCA16-10-0004, RGCA16-10-0007 tel que détaillé à l'annexe A jointe au présent sommaire décisionnel.

## 50 – Ressources humaines

**50.01** Nomination

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1227768009

Nommer Mme Karine Boulay, à titre de cheffe de division, à la Division des sports et des loisirs, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 12 novembre 2022, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

**50.02** Convention collective / Contrat de travail

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1229720002

Titulariser M. Philippe Tran, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien, à la Division des sports et loisirs, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 12 novembre 2022.

**50.03** Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1223301001

Autoriser la création d'un poste permanent d'agente ou d'agent de liaison en intervention sociale, (emploi 721840, groupe de traitement 12-010), à la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à compter du 1er janvier 2023, en contrepartie de l'abolition du poste temporaire d'agente de liaison en intervention sociale, (emploi 721840, poste 84383, groupe de traitement 12-010).



**50.04**      Structure de service / Emploi / Poste

CA      Direction des travaux publics - 1223602008

Autoriser la création d'un poste temporaire de contremaître-voirie et parcs, (emploi 221430), groupe de traitement 04-FM05, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics de Montréal-Nord, et ce, à compter du 15 novembre 2022.

## **60 – Information**

**60.01**      Information

CA      Direction des services administratifs - 1227987008

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2023.

**60.02**      Dépôt

CA      Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1229716001

Prendre acte du deuxième avis du Conseil Jeunesse de Montréal-Nord intitulé : « Avis Engagement Jeunesse : freins à la participation citoyenne et pistes de solutions ».

---

M. Marc-Aurèle Aplogan  
Secrétaire d'arrondissement  
Montréal, le mercredi 2 novembre 2022



**Dossier # : 1227758012**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 octobre 2022.

Il est recommandé :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 octobre 2022.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-10-24 07:27

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227758012

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 octobre 2022.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le comité consultatif d'urbanisme a tenu sa dernière rencontre par visioconférence le 5 octobre 2022.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.O.

**DESCRIPTION**

Il est opportun de déposer aux archives le procès-verbal de la rencontre.

**JUSTIFICATION**

S.O.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

**MONTRÉAL 2030**

S.O.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S.O.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN  
Conseiller en aménagement

#### ENDOSSÉ PAR

David ROSS  
Chef de division

Le : 2022-10-17

---

## APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur



**Dossier # : 1223484005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger à Pavages Chartrand inc., seul soumissionnaire conforme, au montant de 207 851,80 \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur pour les opérations de déneigement pour une période d'un (1) an avec possibilité de prolongation de contrat d'une année supplémentaire. Appel d'offres 22-19511 / 1 soumission.

Il est recommandé :

QUE soit adjugé à Pavages Chartrand inc., un (1) seul soumissionnaire conforme du lot 31, au montant de 207 851,80 \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur, pour les opérations de déneigement. L'appel d'offres a été établi pour une période d'un (1) an avec possibilité de prolongation de contrat d'un an. Appel d'offres 22-19511 / 1 soumission

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-10-24 07:34

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1223484005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger à Pavages Chartrand inc., seul soumissionnaire conforme, au montant de 207 851,80 \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur pour les opérations de déneigement pour une période d'un (1) an avec possibilité de prolongation de contrat d'une année supplémentaire. Appel d'offres 22-19511 / 1 soumission.

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans le cadre des activités de déneigement, il y avait lieu de procéder à un appel d'offres public regroupé, numéro 22-19511, avec différents arrondissements de Montréal. L'approvisionnement était responsable du processus d'appel d'offres, ainsi que la préparation des documents d'appels d'offres, afin de s'assurer que les documents présentés au marché, lui permettent d'obtenir des propositions répondant à des besoins, et ce, à prix compétitif.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

## RÉSOLUTION CA-20-10296

Adjuger à Entreprise Move, plus bas soumissionnaire conforme du lot 1, au montant de 241 171,56 \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur, à Pavages Chartrand inc., plus bas soumissionnaire conforme des lots 2, 4 et 5, au montant de 735 439,43 \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location de trois (3) niveleuses avec opérateurs et à Services Uniques J.M. inc., plus bas soumissionnaire conforme du lot 3, au montant de 315 744,35 \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur, pour un montant total de 1 292 355,34 \$, taxes incluses, pour les opérations de déneigement 2020-2021 et 2021-2022.  
Appel d'offres 20-18426 / 5 soumissions

## RÉSOLUTOIN CA 22-10257

Autoriser l'arrondissement de se prévaloir de l'option de prolongation auprès de Pavages Chartrand inc., relatif à la location de trois (3) niveleuses avec opérateurs et autoriser une dépense de 378 834,04 \$, taxes incluses, autoriser l'arrondissement de se prévaloir de l'option de prolongation auprès de Services Uniques J.M. inc., relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur et autoriser une dépense de 162 643,86 \$, taxes incluses, le tout en lien avec l'appel d'offres 20-18426, et ce, pour les opérations de déneigement pour la saison 2022-2023.

**DESCRIPTION**

L'appel d'offres public 22-19511 vise à octroyer la fourniture des niveleuses avec opérateurs. Chaque soumissionnaire pouvait soumissionner sur un (1) ou plusieurs lots et dans divers arrondissements. Le plus bas soumissionnaire pour le lot 31 est Pavage Chartrand inc. Le montant de l'estimation avant taxe est de 180 780,00 \$, soit 207 851,80 \$ taxes

incluses.

## JUSTIFICATION

Le Service de l'approvisionnement a procédé à un appel d'offres public au mois de septembre 2022, pour la location d'équipements avec opérateurs servant aux opérations de déneigement, pour divers arrondissements. L'appel d'offres a été établi pour une période d'un (1) an avec possibilité de prolongation de contrat d'un an.

Pour le lot 31 : Pavages Chartrand inc

Chargement et déblaiement : 690 heures X (1) niveleuse X 262,00 \$ = 180 780,00 \$ avant taxes.

Appel d'offres 22-19511 - Location de niveleuse avec opérateur					
	LOT	P.U	Quantité (heures)	Montant avant taxes	Montant taxes incluses
Entrepreneur Pavage Chartrand	31.1	262,00 \$	225	58 950,00 \$	67 777,76 \$
	31.2	262,00 \$	225	58 950,00 \$	67 777,76 \$
	31.3	262,00 \$	240	62 880,00 \$	72 296,28 \$
Estimatif de l'arrondissement	31.1	220,00 \$	225	49 500,00 \$	56 912,63 \$
	31.2	220,00 \$	225	49 500,00 \$	56 912,63 \$
	31.3	220,00 \$	240	52 800,00 \$	60 706,80 \$
Écarts	31.1			19,09%	
	31.2			19,09%	
	31.3			19,09%	

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale au montant de 180 780,00 \$ avant taxes s'échelonne sur la saison hivernale 2022-2023, elle sera financée par le budget de fonctionnement et la réserve neige, et se détaille comme suit :

Pour la période de novembre à décembre 2022 ; 1 sortie pour chargement et 5 sorties pour déblaiement

FINANCÉ PAR LA RÉSERVE NEIGE

Pavages Chartrand inc								
Chargement lot 1 - 2416,0012000,302436,03121,55205,014743,0000,000000,017063,00000,00000								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	1	4	22	1	1	88	262	23 056,00 \$
Déblaiement lot 1 2416,0012000,302436,03121,55205,014743,0000,000000,017070,00000,00000								
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)	
Auto niveleuse	5	15,5	1	1	77,5	262	20 305,00 \$	
						<b>165,5</b>	<b>262</b>	<b>43 361,00 \$</b>
							TPS	2 168,05 \$
							TVQ	4 325,26 \$
							Taxes incluses	49 854,31 \$
							Net	45 523,63 \$

Pour la période de janvier à avril 2023 ; 4 sorties pour chargement et 11 sorties pour déblaiement

FINANCÉ PAR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT et la réserve neige

Pavages Chartrand inc								
Chargement lot 1 2416,0010000,302418,03121,55205,014743,0000,000000,017063,00000,00000								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	3	4	22	1	1	264	262	69 168,00 \$
Chargement lot 1 - 2416,0012000,302436,03121,55205,014743,0000,000000,017063,00000,00000								
Auto niveleuse	1	4	22	1	1	88	262	23 056,00 \$
Déblaiement lot 1 2416,0010000,302418,03121,55205,014743,0000,000000,017070,00000,00000								
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)	
Auto niveleuse	10	15,5	1	1	157	262	41 134,00 \$	
Déblaiement lot 1 2416,0012000,302436,03121,55205,014743,0000,000000,017070,00000,00000								
Auto niveleuse	1	15,5	1	1	15,5	262	4 061,00 \$	
						<b>524,5</b>	<b>262</b>	<b>137 419,00 \$</b>
							TPS	6 870,95 \$
							TVQ	13 707,55 \$
							Taxes incluses	157 997,50 \$
							Net	144 272,77 \$



	Heures	Brut	net
Chargement	440	132 543,18 \$	121 029,59 \$
Déblaiement	250	75 308,63 \$	68 766,81 \$
	690	207 851,81 \$	189 796,40 \$

## **MONTREAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Bonne marche des opérations de déneigement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'appel d'offres a été préparé par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal incluant les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude relativement aux prescriptions administratives générales. L'article 573 et les suivants de la Loi sur les cités et villes concernant l'adjudication des contrats par voie de soumission publique ont été respectés. La vérification en vertu du chapitre V.1 de la Loi sur les contrats des organismes publics a été effectuée, les adjudicataires concernés dans le présent dossier ne sont pas inscrits au Registre des entreprises non admissibles (RENA).

À la suite de vérifications effectuées; l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Monique CHARTRAND  
Secrétaire d'unité administrative

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-10-17

Éric TRUCHON  
Chef de division de la voirie et de l'aqueduc

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1228109002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner un contrat pour la réalisation de travaux dans le but de prolonger la fibre optique de Bell et ainsi permettre l'activation du WiFi au parc le Carignan, à Bell Canada, fournisseur unique, au montant de 126 808,47 \$, taxes incluses, autoriser une dépense de 12 680,85 \$, taxes incluses, pour les contingences et autoriser une dépense totale de 139 489,32 \$, taxes incluses.

Il est recommandé:

QUE soit entériné un contrat pour la réalisation de travaux dans le but de prolonger la fibre optique de Bell et ainsi permettre l'activation du WiFi au parc le Carignan, à Bell Canada, fournisseur unique, au montant de 126 808,47 \$, taxes incluses;

QUE soit autorisée une dépense de 12 680,85 \$, taxes incluses pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 139 489,32 \$, taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Maxime Ubner SAUVEUR **Le** 2022-10-25 12:20

**Signataire :**

Maxime Ubner SAUVEUR

---

Directeur des travaux publics  
Montréal-Nord , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1228109002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner un contrat pour la réalisation de travaux dans le but de prolonger la fibre optique de Bell et ainsi permettre l'activation du WiFi au parc le Carignan, à Bell Canada, fournisseur unique, au montant de 126 808,47 \$, taxes incluses, autoriser une dépense de 12 680,85 \$, taxes incluses, pour les contingences et autoriser une dépense totale de 139 489,32 \$, taxes incluses.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le projet MTLWIFI est financé par la Ville de Montréal, mais l'arrondissement doit assumer les frais pour les travaux et le prolongement de la fibre optique jusqu'au chalet du parc le Carignan.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Installation d'un nouveau conduit souterrain de 3" entre le poteau devant l'école Carignan et le bâtiment 11470 P M Favier (environs 200 mètres). Les travaux incluent l'excavation, le perçage, l'enfilage et la réfection des surfaces.  
Prolongement du réseau de +/- 300m en souterrain. Connectivité requise au CSP.

**JUSTIFICATION**

Les travaux sont nécessaires afin que la Ville de Montréal puisse offrir le WiFi dans ce parc.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense au montant de 139 489,32\$ taxes incluses sera financée par le règlement d'emprunt "RGCA20-10-0006 - programme de protection des bâtiments administratifs, sportifs et culturels" prévu au programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement.

**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier respecte le Règlement de gestion contractuelle, la politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements (gestion des estimations des contrats). À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt

Le : 2022-10-20

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt



**Dossier # : 1203301003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'arrondissement de se prévaloir de l'option de renouvellement d'une année au contrat octroyé à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA), pour un montant de 100 000 \$, taxes incluses, relatif au service de refuge pour animaux et de contrôle d'animaux errants, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Il est recommandé :

QUE l'arrondissement de Montréal-Nord soit autorisé de se prévaloir de l'option de renouvellement d'une année au contrat octroyé à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA), pour un montant de 100 000 \$, taxes incluses, relatif au service de refuge pour animaux de même qu'un service de contrôle d'animaux errants, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Maxime Ubner    **Le** 2022-10-24 13:41  
SAUVEUR

**Signataire :**

Maxime Ubner SAUVEUR

---

Directeur des travaux publics  
Montréal-Nord , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION****Dossier # :1203301003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'arrondissement de se prévaloir de l'option de renouvellement d'une année au contrat octroyé à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA), pour un montant de 100 000 \$, taxes incluses, relatif au service de refuge pour animaux et de contrôle d'animaux errants, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le 1er février 2021, lors de sa séance ordinaire, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a autorisé l'octroi d'un contrat de service à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA), pour un montant de 200 000 \$, taxes incluses, pour le service de refuge d'animaux de même qu'un service de contrôle d'animaux errants, et ce, couvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022. Le contrat incluait également une option de renouvellement d'une année. Résolution CA21 10 006.

Le présent addenda vise à se prévaloir de l'année de prolongation, soit la période couvrant du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 inclusivement, et d'autoriser la dépense d'un montant de 100 000 \$, taxes incluses, afin d'offrir à la population de Montréal-Nord les services professionnels animaliers et de fourrière dans le respect des espèces animales domestiques ainsi que de la faune urbaine de la Ville de Montréal.

La SPCA accepte notre demande de prolongation d'une année sur notre territoire pour l'année 2023, par le biais de sa représentante, et aux conditions stipulées dans les documents en pièces jointes.

La dépense au montant de 100 000 \$ sera financée par le budget de fonctionnement.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Katherine DUROCHER  
c/d permis & inspections arrondissements



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1203301003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA), pour un montant de 200 000 \$, taxes incluses, un contrat de service de refuge pour animaux et de contrôle d'animaux errants, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, avec une option de renouvellement d'une année et approuver le projet de convention à intervenir.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le 31 décembre 2020, le contrat avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) a pris fin. Il est maintenant temps de convenir d'une nouvelle entente pour assurer le service au-delà de l'échéance et pour les années à venir ou jusqu'à l'aménagement du nouveau refuge animalier municipal.

Le contrat joint en annexe a été élaboré en partenariat entre la SPCA et la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Il propose, outre le volet de service de refuge pour animaux, le développement d'une approche éducative et de sensibilisation pour les propriétaires d'animaux de compagnie.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 février 2018 :

Octroyer à Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA), au montant de 125 000 \$ pour la période du 1er mars 2018 au 31 décembre 2018, 150 000 \$ en 2019 et 150 000 \$ en 2020, un contrat de service de refuge pour animaux de même qu'un service de contrôle d'animaux errants, pour la période du 1er mars 2018 au 31 décembre 2020 avec une option de renouvellement d'une année et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme. (Résolution CA18 10029)

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 19 octobre 2017 :

Approuver la prolongation du contrat octroyé à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA), au montant de 25 000 \$, pour les services de refuge pour animaux et de contrôle d'animaux errants, pour la période du 21 novembre 2017 au 28 février 2018.

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 19 juillet 2017 :

Approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA).

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 décembre 2015 :  
Octroyer à Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA), au montant de 170 000 \$ la première année et de 160 000 \$ la deuxième année, un contrat de service de refuge pour animaux de même qu'un service de contrôle d'animaux errants, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017 avec une option de renouvellement d'une année et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

## **DESCRIPTION**

Il s'agit de conclure un contrat de service de refuge pour animaux et de contrôle d'animaux errants.

## **JUSTIFICATION**

La convention de service restera pratiquement la même, puisque très peu de changements sont proposés par ces derniers et nous-mêmes. En effet, nous nous considérons satisfaits des services reçus. Cette nouvelle convention conserve la possibilité pour l'arrondissement d'y mettre un terme avec un préavis de trente (30) jours en tout temps, sans la nécessité de mise en demeure ni recours. Par ailleurs, l'approche contractuelle basée sur une prestation de service à un prix unique (à l'acte) favorise l'intégration des bonnes pratiques visant à réduire à la source la problématique quant au nombre grandissant d'animaux pris en charge annuellement. Par ailleurs, cette approche traduit un coût reflétant spécifiquement le service rendu.

La Loi sur les cités et villes permet de conclure un contrat visant la fourniture de services avec un organisme à but non lucratif (OBNL), sans avoir à procéder par soumission publique ou invitation (réf. : article 573.3 par 2.1<sup>e</sup>).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour la durée du contrat, seulement des services « à la pièce » seront facturés annuellement pour un montant maximum de 100 000 \$. Ces derniers sont spécifiés dans le contrat et seront facturés selon les besoins de l'arrondissement.

Il est important de souligner qu'il s'agit d'un contrat essentiellement à l'acte et que les montants pour chacun des services ont été uniformisés. Les montants totaux annuels ont été estimés sur la base de statistiques des années précédentes démontrant une tendance à la baisse des coûts reliés aux services de cueillette et de refuge.

La SPCA étant un organisme de bienfaisance, le présent contrat est exonéré de perception de la T.P.S. et de la T.V.Q.

La dépense de 200 000\$ sera financée par le budget de fonctionnement et se répartie de la façon suivante;

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 : 100 000\$,

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 ; 100 000\$.

Il y a une option de renouvellement pour l'année 2023.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La collaboration entre la SPCA, la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises et la Division des permis et inspections est appelée à être poursuivie.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement du 1er février 2021.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Katherine DUROCHER  
c/d permis & inspections arrondissements

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur

Le : 2021-01-11



**Dossier # : 1224988008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 115 635 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN) pour soutenir la réalisation du projet collectif <i>Dynamiques de cohabitation</i> dans le Nord-Est pour une meilleure cohésion sociale dans le cadre du programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé:

QUE soit accordée une contribution financière de 115 635 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN) pour le financement du projet collectif *Dynamiques de cohabitation dans le Nord-Est pour une meilleure cohésion sociale* dans le cadre du programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) 2022;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Maxime Ubner SAUVEUR **Le** 2022-11-02 13:00

**Signataire :**

Maxime Ubner SAUVEUR

---

Directeur des travaux publics  
Montréal-Nord , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1224988008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 115 635 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN) pour soutenir la réalisation du projet collectif <i>Dynamiques de cohabitation dans le Nord-Est pour une meilleure cohésion sociale</i> dans le cadre du programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la suite de l'appel à projets intégré en matière de sécurité urbaine lancé au printemps 2022, l'arrondissement de Montréal-Nord a soutenu cinq (5) projets qui ont été entérinés au CA de juin 2022. Le financement de ces cinq (5) projets n'a pas couvert l'entièreté de l'enveloppe budgétaire dédiée à Montréal-Nord dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ). Une somme résiduelle est disponible pour financer d'autres initiatives du milieu dont les activités doivent se terminer au 31 mars 2022.

Considérant les besoins manifestés par la Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN) pour la mise en oeuvre du Plan de développement social de Montréal-Nord 201-2026 (PDS) et agissant en conformité avec son cadre de référence Programme d'aide financière et ententes de partenariat avec les organismes à but non lucratif, la DCSLDS a invité la table quartier de Montréal-Nord à réfléchir à la possibilité de déposer une ou des propositions concertées en lien avec les critères de l'appel à projets.

La table a répondu favorablement à l'invitation de l'arrondissement et a déposé le projet collectif *Dynamiques de cohabitation dans le Nord-Est pour une meilleure cohésion sociale* . Ce projet est piloté par le groupe porteur de la stratégie d'action # 3 du Plan de développement social de Montréal-Nord 2021-2026 (PDS) intitulé: Mettre de l'avant des actions en prévention de la criminalité. Le plan, porté par la table de quartier et les partenaires du milieu est aussi le plan de développement social de l'arrondissement <https://tqmns.org/plan-de-quartier-2021-2026/>.

La Division du développement social (DDS) de l'arrondissement et la Division de la réduction des inégalités et milieux de vie inclusifs (DRIMI) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal (SDIS) ont procédé à l'analyse du projet. Les résultats de cette analyse ont été présentés en octobre dernier au comité des élu.es et de la haute direction (CEHD) de Montréal-Nord pour avis et orientations. Après avoir étudié le dossier, le

CEHD a émis un avis favorable et recommande au conseil d'arrondissement de soutenir le projet collectif de la table de quartier.

### **Description du Programme de sécurité urbaine de la Ville de Montréal**

L'objectif général du Programme est d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des jeunes à risque ou qui présentent les premiers signes d'un problème, par la prévention et la réduction de la violence commise et subie, celle-ci comprenant les violences à caractère sexuel, la délinquance, de même que par la prévention des comportements à risque comme l'abus de substances.

Le Programme vise également à renforcer la capacité des milieux à cibler et prioriser les besoins en matière de prévention chez les jeunes à risque et à favoriser la concertation des partenaires locaux souhaitant développer des initiatives en ce sens.

Pour ce faire, des activités peuvent être réalisées avec les partenaires clés afin de parfaire leur compréhension des problématiques sur le territoire, d'augmenter leurs compétences, de déterminer les pistes d'intervention adaptées et de développer des actions intersectorielles. Parallèlement, la Ville entend aussi soutenir l'échange entre les arrondissements et encourager la formation, l'accompagnement et l'accès aux données, tout en assurant une vision régionale cohérente et un arrimage avec les autres stratégies de développement social.

Le Programme s'adresse aux jeunes filles et garçons de 12 à 25 ans considérés comme à risque de violence, tant comme victimes que comme agresseurs, ou de délinquance, en difficulté ou encore en rupture sociale. Au regard des réalités propres à chaque arrondissement, les jeunes concernés par le Programme cumulent plusieurs facteurs de vulnérabilité dans différentes facettes de leurs vies, tant sur le plan individuel et relationnel que communautaire, et possèdent peu de facteurs de protection ou démontrent les premiers signes de la problématique.

L'intervention réalisée dans le cadre du Programme s'articule autour de deux axes :

**Axe 1 : Intervention auprès des jeunes à risque**

- Le travail de rue, de milieu et la médiation sociale
- Les activités occupationnelles comportant un volet d'intervention
- Les activités d'éducation, de développement des compétences et d'habiletés sociales et interpersonnelles

**Axe 2 : Le renforcement de la capacité des milieux**

- Les activités de développement des connaissances et des compétences des acteurs locaux (incluant la réalisation de diagnostics locaux)
- Les exercices de priorisation collectives, de résolution de problème ou de planification concertée
- Le développement d'outils spécifiques

Les effets ultimes recherchés par la mise en œuvre du Programme sont : la réduction de la violence commise et subie, notamment celle à caractère sexuel; la réduction de la délinquance et des comportements à risque de même que l'augmentation du sentiment de sécurité. Des indicateurs de résultats à court, moyen et long termes ont été définis pour permettre à la Ville d'évaluer les projets et de mesurer l'avancement et le succès du Programme, en addition des indicateurs propres à chacun des projets, selon leurs caractéristiques spécifiques.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CA22 10 189 du 27 juin 2022** - Accorder des contributions financières totalisant la somme de 300 084 \$ pour l'année 2022 aux organismes suivants : 80 084 \$ à Un itinéraire pour tous (UIPT), 100 000 \$ à la Clinique juridique du Grand Montréal, 100 000 \$ à Café Jeunesse Multiculturel et 20 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale, dans le cadre des programmes de sécurité urbaine de la Ville de Montréal (incluant le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) 2020-2022) et approuver les projets de convention à intervenir.

**CA22 10 190 du 27 juin 2022** - Accorder une contribution financière de 68 566 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour la période de juillet 2022 à mars 2023, pour le financement d'un poste de coordination territoriale en sécurité urbaine de l'arrondissement dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et approuver le projet de convention à intervenir.

**CA22 10 194 du 27 juin 2022** - Modifier le montant de la contribution financière pour l'année 2021 et l'année 2022 accordée à l'organisme Événements Hoodstock dans le cadre du Programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022 et approuver le projet de convention addenda à intervenir.

## DESCRIPTION

**Nom de l'organisme :** Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN)

**Nom du projet collectif:** Dynamiques de cohabitation dans le Nord-Est pour une meilleure cohésion sociale

**Montant de la contribution recommandée :** 115 635 \$

**Brève description du projet collectif:** Les événements de violence urbaine récents et l'occupation difficile de l'espace public par certains jeunes sur les rues Pascal/Lapierre/Matte du secteur Nord-Est de Montréal-Nord interpellent à nouveau les acteurs communautaires et institutionnels du milieu à trouver des solutions structurantes et durables pour venir en aide aux jeunes âgés entre 15 et 25 ans en grande difficulté (rupture familiale, sociale, scolaire, communautaire et institutionnelle, judiciairisés, en situation de délinquance ou en voie vers cette trajectoire), mais aussi aux citoyens et commerçants du Nord-Est dont le sentiment de sécurité et la qualité de vie sont affectés par le contexte actuel de violence. Le projet collectif déposé par la TQMN et le groupe porteur de la stratégie d'action # 3 du Plan de développement social de Montréal-Nord 2021-2026 (PDS) intitulée: *Mettre de l'avant des actions en prévention de la criminalité* n'a pas la prétention de régler la question de la sécurité urbaine à Montréal-Nord, mais offre une avenue prometteuse en réponse à cet enjeu. Le projet s'inscrit sur une visée à long terme puisque le travail auprès des jeunes en difficulté ne peut se régler en quelques mois. Le financement recommandé par l'arrondissement jusqu'en mars 2023 permettra à la TQMN de consolider les actions des partenaires autour du projet, mais servira aussi de levier à la TQMN pour ses démarches auprès d'autres bailleurs de fonds.

Le fil conducteur du projet consiste à mettre en place des actions concertées autour de l'Incubateur d'initiatives citoyennes par une approche de travail en partenariat renouvelée qui émerge grâce à la démarche d'impact collectif du PDS et de l'accompagnement dont bénéficie les organismes membres du groupe porteur. Le projet vise à mettre en place un mécanisme coordonné de services pour venir en aide à 30 jeunes en difficulté en consolidant le partenariat autour du travail de rue dans le Nord-

Est et de l'Incubateur d'initiatives citoyennes. la TQMN, Café-Jeunesse Multiculturel, la Clinique juridique du Grand Montréal, le Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé, le PDQ 39 (SPVM) unissent leurs forces pour agir sur les dynamiques de cohabitation du Nord-Est afin d'assurer une meilleure cohésion sociale . Un coordonnateur sera embauché pour veiller à la gestion du partenariat et favoriser son développement, des ententes de collaboration formelles seront élaborées pour baliser les rôles et responsabilités de chacun des partenaires et deux intervenants seront embauchés pour accueillir les jeunes qui fréquentent l'incubateur. La Clinique juridique et le Carrefour jeunesse-emploi dégageront des ressources spécialisées qui travailleront directement avec les jeunes de l'incubateur, les travailleurs de rue de Café-Jeunesse Multiculturel assureront le travail de suivi, d'encadrement, d'accompagnement et de référencement auprès des jeunes, le PDQ 39 s'occupera de l'aspect sécuritaire du projet sur l'espace public et à l'incubateur et le renforcement de la sécurité auprès des résidents. Des démarches sont en cours pour rallier d'autres acteurs clés autour du projet. Pour en savoir plus sur les activités et moyens proposés, voir le projet en pièce jointe.

Un comité de pilotage (monitorage) sera constitué pour faire un état d'avancement du projet et s'assurer que les orientations répondent aux besoins et atteignent les résultats escomptés. La TQMN s'assurera de la bonne gestion du projet et de son évaluation, mais aussi que la vision et les changements souhaités dans le cadre du PDS se réalisent (approche d'impact collectif).

## JUSTIFICATION

Considérant les problématiques visées par ce projet collectif et des priorités d'intervention du Programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes, le comité d'analyse composé de la DDS et de la DRIMI certifie que ce projet répond aux balises de l'appel à projets et permettra d'offrir des interventions concertées, structurantes et complémentaires auprès des jeunes à risque du territoire de Montréal-Nord.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme nécessaire à ce dossier, soit 115 635 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) dans le cadre des Programmes de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU) pour l'année 2022. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

La somme de 115 635 \$ est répartie comme suit:

- 24 802 \$ seront puisés dans le compte budgétaire suivant (DA: 747638 ) : 2101.0010000.101219.05803.61900.016491.0000.004408.052138.00000.00000 (ACCSU). Pour ACCSU, la somme doit être dépensée pour le 31 décembre 2022.
- 90 833 \$ seront puisés dans le compte budgétaire suivant (DA: 747639 ) : 1001.0014000.101212.05803.61900.016491.0000.003676.052138.00000.00000 (PPVJ). Pour PPVJ, la somme doit être dépensée pour le 31 mars 2023.

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé	Soutien au projet global
		2019	2020	2021		
					2022	2022



Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN)	Dynamiques de cohabitation dans le Nord-Est pour une meilleure cohésion sociale	0 \$	0 \$	0 \$	115 635 \$	100 %
---	---	------	------	------	------------	-------

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité Montréal 2030 suivante :

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'échéancier du projet s'étend sur une période de 5 mois soit de novembre 2022 à fin mars 2023. Par conséquent, le non-respect de la date de décision visée (CA de novembre 2022) fait en sorte qu'il sera difficile pour le promoteur de répondre aux conditions de financement de l'arrondissement et des livrables qui y sont associés.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Le projet sera adapté en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention. Le projet fera l'objet d'une annonce de la part de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conforme au calendrier de réalisation:

- 14 novembre 2022 - Début du projet
- 31 janvier 2023 - Suivi mi-étape du projet: dépôt du rapport sur la plateforme Gestion et suivi des subventions (GSS) et rencontre de suivi avec la TQMN et le groupe porteur en sécurité urbaine du PDS
- 31 mars 2023 - Fin de projet
- 1er mai 2023 - Date limite du dépôt du rapport final sur la plateforme GSS

Le projet fera l'objet d'un suivi régulier de la part de la Division du développement social. Tel que décrit ci-haut, un premier rapport est prévu à la mi-étape du projet et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. La TQMN s'engage à fournir les rapports requis aux dates prévues à cet effet. Comme l'arrondissement est partenaire du plan de développement social et que la Division du développement social est impliquée au niveau du comité de coordination du PDS, un suivi du projet sera fera en continu.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Cateline AUTIXIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Cateline AUTIXIER, 25 octobre 2022

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY  
Conseillère en développement communautaire

#### ENDOSSÉ PAR

Claudiel TOUSSAINT  
Directeur

Le : 2022-10-14



**Dossier # : 1223602006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 14 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour la réalisation du projet-pilote Brigade neige pour la période du 15 novembre 2022 au 31 mars 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

**IL EST RECOMMANDÉ**

QUE soit accordée une contribution financière de 14 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour la réalisation du projet «Brigade neige» pour la période du 15 novembre 2022 au 31 mars 2023;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Maxime Ubner SAUVEUR **Le** 2022-10-31 13:39

**Signataire :**

Maxime Ubner SAUVEUR

---

Directeur des travaux publics  
Montréal-Nord , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1223602006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 14 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour la réalisation du projet-pilote Brigade neige pour la période du 15 novembre 2022 au 31 mars 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La ville de Montréal a décidé d'accorder une contribution aux arrondissements afin de proposer un service de déneigement des entrées. Ce projet est similaire au service offert depuis 2014 par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, par l'arrondissement Ville Marie depuis 2015 et par les arrondissements de Mercier-Hochelaga- Maisonneuve et Saint-Laurent en 2019.

L'arrondissement de Montréal-Nord souhaite accorder une contribution financière de 14 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale, pour la coordination et la mise en œuvre du projet de déneigement des entrées privées au cours de l'hiver 2022-2023.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 10 330, Accorder une contribution financière de 12 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour la réalisation du projet Brigade neige pour la période du 13 décembre 2021 au 31 mars 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

CA20 10 298, Accorder une contribution financière de 10 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour la réalisation du projet-pilote Brigade neige pour la période du 10 novembre 2020 au 30 avril 2021 et approuver le projet de convention à intervenir.

**DESCRIPTION**

Dans le but de favoriser le déplacement des citoyennes et citoyens nord-montréalais.es à mobilité réduite ou des aîné.es en hiver, l'arrondissement souhaite offrir un **service gratuit** de déneigement en collaboration avec l'organisme Centre des jeunes l'Escale. Cet organisme a pour mission d'aider des jeunes âgés de 15 à 25 ans dans leur démarche d'intégration au sein de la communauté à travers des projets structurants visant à développer et à valoriser leurs talents et leurs compétences.

Le Centre des jeunes l'Escale mettra en place une «brigade neige» composée essentiellement de jeunes nord-montréalais.es âgés de 15 à 25 ans. Ces derniers recevront une rétribution financière pour déneiger les entrées, les escaliers, les rampes d'accès et les balcons des citoyennes et citoyens vulnérables. Par ce service, les personnes à mobilité réduite de l'arrondissement auront ainsi la possibilité de se déplacer de façon sécuritaire et d'exercer leurs activités régulières pendant toute la période hivernale.

La clientèle de ce nouveau service sera recrutée en collaboration avec le CLSC de Montréal-Nord, le CIUSS du nord de l'île de Montréal (CIUSS NIM) et d'autres organismes nord-montréalais au besoin.

L'éligibilité des citoyens à mobilité réduite ou des aîné.es sera déterminée par le CLSC de Montréal-Nord.

## **JUSTIFICATION**

Par ce projet, l'arrondissement souhaite :

- Favoriser l'implication citoyenne des jeunes en leur permettant d'avoir une expérience de travail favorisant leur réinsertion sociale et professionnelle;
- Favoriser des déplacements sécuritaires des citoyens à mobilité réduite ou des aînés en période hivernale, à la sortie de leur résidence.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière au montant de 14 000 \$ sera financée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement, dont la majorité provient de la Concertation des arrondissement (10 000 \$).

La contribution sera versée en deux versements, tel que spécifié dans la convention de contribution financière.

Un versement de 7 000 \$ à la signature en 2022;

Et un deuxième versement de 7 000\$ à la fin de l'offre de services qui est prévue le 31 mars 2023 dès la réception de la facture.

Engagement 2022 : DA Achats+ 2210170006

## **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce projet favorisera la mobilité des aînés et des personnes à mobilité réduite, tout en permettant à des jeunes d'avoir une expérience de travail favorisant leur réinsertion sociale et professionnelle.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera organisée pour faire connaître le projet de déneigement des entrées privées aux médias locaux ainsi qu'aux bénéficiaires de ce nouveau service.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### Échéancier :

Les opérations de déneigement auront lieu de la 1<sup>ère</sup> tombée de neige au 31 mars 2023, tel que proposé dans le calendrier prévisionnel suivant :

<b>Décembre 2022</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>· Recrutement des participants</li><li>· Formation SST et service à la clientèle (par l'organisme chargé de la coordination du projet)</li><li>· Déneigement</li></ul>
<b>Décembre 2022</b>	
Semaine du 10 décembre	<ul style="list-style-type: none"><li>· Déneigement</li></ul>
Semaine du 17 décembre	<ul style="list-style-type: none"><li>· Déneigement</li></ul>
Semaine du 24 décembre	<ul style="list-style-type: none"><li>· Déneigement</li></ul>
<b>Janvier 2023</b>	
Semaine du 31 décembre	<ul style="list-style-type: none"><li>· Déneigement</li></ul>
Semaine du 7 janvier	<ul style="list-style-type: none"><li>· Déneigement</li></ul>
Semaine du 14 janvier	<ul style="list-style-type: none"><li>· Déneigement</li></ul>
Semaine du 21 janvier	<ul style="list-style-type: none"><li>· Déneigement - Rencontre de suivi du projet</li></ul>
Semaine du 28 janvier	
<b>· Février 2023</b>	
Semaine du 4 février	<ul style="list-style-type: none"><li>· Déneigement</li></ul>
Semaine du 11 février	<ul style="list-style-type: none"><li>· Déneigement</li></ul>
Semaine du 18 février	<ul style="list-style-type: none"><li>· Déneigement</li></ul>
Semaine du 25 février	<ul style="list-style-type: none"><li>· Déneigement</li></ul>
<b>Mars 2023</b>	

Semaine du 4 mars	· Déneigement
Semaine du 11 mars	· Déneigement
Semaine du 18 mars	· Déneigement
Semaine du 25 mars	· Clôture du projet – Rencontre pour bilan

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Solange LAURIN  
Secrétaire de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-10-17

Alexandre LETOURNEAU  
chef de section - soutien general

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics

**Dossier # : 1221959004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) à titre de partenaire principal dans le cadre de l'activité du « Gala du 75e de la CCIMN » qui aura lieu le 17 novembre 2022 et approuver l'entente de partenariat à intervenir.

Il est recommandé :

QUE soit accordé un soutien financier de 10 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) à titre de partenaire principal dans le cadre de l'activité « Gala du 75e de la CCIMN » qui aura lieu le 17 novembre 2022;

QUE soit approuvé l'entente de partenariat à intervenir;

QUE soit autorisée la Direction de l'arrondissement à signer ladite entente de partenariat;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

<b>Signé par</b>	Maxime Ubner SAUVEUR	<b>Le</b> 2022-10-27 14:22
------------------	-------------------------	----------------------------

**Signataire :**

Maxime Ubner SAUVEUR

---

Directeur des travaux publics  
Montréal-Nord , Direction des travaux publics



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1221959004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) à titre de partenaire principal dans le cadre de l'activité du « Gala du 75e de la CCIMN » qui aura lieu le 17 novembre 2022 et approuver l'entente de partenariat à intervenir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) célébrera son 75e anniversaire à travers l'organisation de son Gala qui se tiendra le 17 Novembre 2022. Cet événement permettra de souligner la contribution de cet important acteur à l'essor économique de Montréal-Nord et vivre ensemble une soirée « galactique » mémorable. Il permettra également de souligner les réalisations, le talent, la création, l'innovation et le rayonnement des entrepreneurs de l'arrondissement de Montréal-Nord.

L'arrondissement de Montréal-Nord participe au « Gala du 75e de la CCIMN » en tant que partenaire exclusif « Galaxie » et en acceptant ainsi d'en assurer la présidence d'honneur.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 10 329 Accorder à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) une contribution de 10 000 \$ à titre de partenaire principal dans le cadre de l'activité Gala Élite 2018 qui se déroulera le 8 novembre 2018.

CA17 10257 Accorder à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) une contribution de 10 000 \$ à titre de partenaire principal dans le cadre de l'activité Gala Élite 2017 qui se déroulera le 16 novembre 2017.

CA16 10261 Accorder à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) une contribution de 10 000 \$ à titre de partenaire principal dans le cadre de l'activité Gala Élite 2016 qui se déroulera le 10 novembre 2016.

CA15 10416 Accorder à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) une contribution de 10 000 \$ à titre de partenaire principal dans le cadre de l'activité Gala Élite 2015 qui se déroulera le 12 novembre 2015.

CA14 10303 Accorder une contribution financière de 30 000 \$ au Centre local de développement de Montréal-Nord (CLD) à titre de partenaire principale dans le cadre de l'activité 4MN-Quatre jours d'affaires à Montréal-Nord et le Gala Élite qui se déroulera du 10

au 13 novembre 2014.

CA13 10 387 et CA13 10 388 Accorder au Centre local de développement de Montréal-Nord (CLD) une contribution de 20 000 \$ et à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) une contribution de 10 000 \$ à titre de partenaire principal dans le cadre de l'activité 4MN-Quatre jours d'affaires à Montréal-Nord qui se déroulera du 11 au 14 novembre 2013.

CA12 10375 Accorder une contribution financière de 20 000\$ au Centre local de développement de Montréal-Nord, pour l'activité 4MN-Quatre jours d'affaires à Montréal-Nord qui sera tenue du 12 au 15 novembre 2012.

La Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord est un regroupement volontaire de gens d'affaires ayant pour mission le développement économique de leur communauté. Elle soutient l'émergence de nouvelles entreprises et la création d'emplois, créant un climat propice à la création de richesse et de progression du niveau de vie sur son territoire. En favorisant la pluralité et la diversité des acteurs, des secteurs d'activité et des groupes d'intérêt, la Chambre joue un rôle de porte-parole de la communauté d'affaires et de partenaire actif de ses membres. Par ses actions, la CCIMN vise à :

- Encourager le réseautage entre les membres afin d'établir des partenariats d'affaires reposant sur la confiance. Pour ce faire, la chambre organise des activités favorisant la formation, la transmission d'informations et les échanges entre les gens d'affaires;
- Participer au leadership des dossiers économiques de Montréal-Nord en représentant et promouvant les intérêts des membres auprès des instances publiques;
- Organiser des activités de développement des compétences afin de soutenir l'emploi et le dynamisme économique;
- Développer la visibilité du dynamisme économique de Montréal-Nord;
- Favoriser le développement durable en identifiant et structurant les pratiques de ses membres. À titre d'exemple, la chambre de commerce s'est dotée d'une charte ainsi qu'un plan d'action en développement durable.

En proposant à l'arrondissement d'être le partenaire principal du « Gala du 75e de la CCIMN » et d'assurer ainsi la présidence d'honneur du Gala de cet événement, la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) s'engage à :

- Offrir à l'arrondissement d'assurer la Présidence d'honneur de l'événement;
- Permettre à un(e) représentant(e) de l'arrondissement de tenir une allocution d'une durée de 2 minutes durant l'ouverture du Gala;
- Offrir quatre (4) billets gratuits pour les représentants de l'arrondissement au Gala;
- Offrir de la visibilité à l'arrondissement, dont le logo se retrouvera sur toutes les communications, mais aussi :
  - La mention de l'arrondissement dans le communiqué de presse;
  - Le logo de l'arrondissement en prédominance sur les invitations ;
  - Le logo de l'arrondissement sur la page web du Gala du 75e de la CCIMN;
  - Une publication personnalisée sur les réseaux sociaux de la CCIMN pour remercier de l'arrondissement d'être le partenaire Galaxie exclusif de l'événement.

En acceptant d'être le partenaire principal du « Gala du 75e de la CCIMN » et d'en assurer

ainsi la présidence d'honneur, l'arrondissement s'engage à accorder un soutien financier de 10 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN). Cette somme sera remise en un seul versement équivalent à la totalité du soutien financier de 10 000\$.

## **DESCRIPTION**

## **JUSTIFICATION**

L'arrondissement, en tant que partenaire exclusif Galaxie du « Gala du 75e de la CCIMN » bénéficiera d'une visibilité accrue durant l'événement en acceptant ainsi d'en assurer la présidence d'honneur.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement.

## **MONTRÉAL 2030**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ludovic NGAROUSSABAYE  
Commissaire au développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-10-25

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur - Direction de l'aménagement urbain  
et des services aux entreprises

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur



**Dossier # : 1227768008**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Direction

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Entériner une contribution financière de 500 \$ aux Maisons de Transition de Montréal inc. afin de soutenir la tenue de leur soirée Accords vins et mets qui a eu lieu le 13 octobre 2022 à l'école hôtelière de Montréal Calixa-Lavallée, située au 4500, boulevard Henri-Bourassa Est, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2022.

QUE soit entérinée une contribution financière de 500 \$ à la Maison de Transition de Montréal inc. afin de soutenir la tenue de leur soirée Accords vins et mets qui a eu lieu le 13 octobre 2022 à l'école hôtelière de Montréal Calixa-Lavallée, située au 4500, boulevard Henri-Bourassa Est;  
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Maxime Ubner SAUVEUR **Le** 2022-10-26 10:16

**Signataire :** Maxime Ubner SAUVEUR

---

Directeur des travaux publics  
Montréal-Nord , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227768008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner une contribution financière de 500 \$ aux Maisons de Transition de Montréal inc. afin de soutenir la tenue de leur soirée Accords vins et mets qui a eu lieu le 13 octobre 2022 à l'école hôtelière de Montréal Calixa-Lavallée, située au 4500, boulevard Henri-Bourassa Est, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2022.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent le versement d'une contribution financières aux Maisons de Transition de Montréal inc..

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 500 \$ aux Maisons de Transition de Montréal inc.

**JUSTIFICATION**

Les Maisons de Transition de Montréal inc. sollicitent de généreux commanditaires afin de soutenir la tenue de leur **Soirée Accords vins et mets** aura le 13 octobre 2022 à l'école hôtelière de Montréal Calixa-Lavallée située au 4500 boulevard Henri-Bourassa Est. Dans le cadre de cette soirée, de grands vins et des mets de la région française de Languedoc-Roussillon seront dégustés au restaurant Max-Rupp. Celle-ci est organisée par la Maison Saint-Laurent, une maison de transition qui favorise la prévention de la délinquance et la réintégration sociale et communautaire de personnes contrevenantes adultes. Les Maisons de Transition de Montréal inc. offriront à l'arrondissement la visibilité suivante : le nom et le logo de l'arrondissement sur une affiche bien en vue à l'entrée et sur le menu de la soirée, aussi, une mention au micro lors de la présentation d'un service soulignant que ce dernier est offert grâce au soutien de l'arrondissement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 500 \$ sera imputée au budget discrétionnaire des Élus.  
 Fournisseur : 129413.

**MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs..

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mamy Sylvie KANANGILA KANANGILA  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt

Le : 2022-10-25

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD

directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissement





**Dossier # : 1227768007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club du Bel-âge St-Antoine-Marie-Claret pour l'organisation de leurs événements spéciaux : Halloween, Fêtes de fin d'année, Saint-Valentin, Pâques ainsi que la fin de leurs activités avant l'été, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2022.

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ au Club du Bel-âge St-Antoine-Marie-Claret pour l'organisation de leurs événements spéciaux : Halloween, Fêtes de fin d'année, Saint-Valentin, Pâques ainsi que la fin de leurs activités avant l'été;  
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Maxime Ubner SAUVEUR **Le** 2022-10-25 18:25

**Signataire :**

Maxime Ubner SAUVEUR

---

Directeur des travaux publics  
Montréal-Nord , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227768007

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club du Bel-âge St-Antoine-Marie-Claret pour l'organisation de leurs événements spéciaux : Halloween, Fêtes de fin d'année, Saint-Valentin, Pâques ainsi que la fin de leurs activités avant l'été, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2022.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent le versement d'une contribution financières au Club du Bel-âge St-Antoine-Marie-Claret.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 300 \$ au Club du Bel-âge St-Antoine-Marie-Claret pour pour l'organisation de leurs événements spéciaux : Halloween, Fêtes de fin d'année, Saint-Valentin, Pâques ainsi que la fin de leurs activités avant l'été, et ce, à même le budget discrétionnaires des élus pour l'année financière 2022.

**JUSTIFICATION**

Le Club du Bel-âge St-Antoine-Marie-Claret souligne à chaque année ces événements spéciaux (Halloween, Fêtes de fin d'année, Saint-Valentin, Pâques, etc.). Ces événement permettent à ses membres de s'attacher davantage au Club et aussi, d'attirer des nouveaux membres.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 300 \$ sera imputée au budget discrétionnaire des Élus.

**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs..

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mamy Sylvie KANANGILA KANANGILA  
Secrétaire de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt

Le : 2022-10-18

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt



**Dossier # : 1229516003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le financement de la Direction de SETPluie de la Ville de Montréal au montant de 19 406,25 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 1104 adjudgé à Construction Larotek inc. pour des travaux de construction des passages surélevés pour piétons, des avancées de trottoir, reconstruction de sections de trottoirs et surélévation du pavage sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Il est recommandé:

QUE soit accepté le financement de la Direction de SETPluie de la Ville de Montréal au montant de 19 406,25 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 1104 adjudgé à Construction Larotek inc. pour l'exécution des travaux de construction des passages surélevés pour piétons, des avancées de trottoir, reconstruction de sections de trottoirs et surélévation du pavage sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-10-17 17:13

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1229516003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le financement de la Direction de SETPluie de la Ville de Montréal au montant de 19 406,25 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 1104 adjudgé à Construction Larotek inc. pour des travaux de construction des passages surélevés pour piétons, des avancées de trottoir, reconstruction de sections de trottoirs et surélévation du pavage sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord.

**CONTENU****CONTEXTE**

La Direction SETPluie autorise un financement rétroactif aux travaux réalisés pour un montant maximum de 19 406,25 \$ (taxes incluses) le tout conformément à l'entente de réalisation ci-jointe.

Le dossier a été validé avec le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) pour l'utilisation du programme de subvention Plan économie verte (PEV) pour le volet: Adaptation face aux impacts des changements climatiques.

Ce financement fait suite à l'octroi du contrat 1104 relatif aux travaux de construction des passages surélevés pour piétons, des avancées de trottoir, reconstruction de sections de trottoirs et surélévation du pavage sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord lors du conseil d'arrondissement du 9 mai 2022. Résolution: CA22 10 126.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Marieke CLOUTIER, Direction générale

Lecture :

---

## **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mailin DIAZ MOLERO  
ingenieur(e)

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1229516003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger à Construction Larotek inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 609 124,90 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux de construction des passages surélevés pour piétons, des avancées de trottoir, reconstruction de sections de trottoirs et surélévation du pavage sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 73 094,99 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 192 123,23 \$, taxes incluses, pour les incidences et autoriser une dépense totale de 874 343,12 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1104 / 9 soumissionnaires

**CONTENU****CONTEXTE**

La Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), procédera à des travaux de réaménagement géométrique à quatre emplacements, soit aux intersections Charleroi / Balzac et Charleroi / Éthier de même que vis-à-vis de l'adresse 11410 Avenue Pelletier et sur l'avenue Balzac. Les travaux consistent principalement en la reconstruction de saillies, de fosses de plantation, d'un sentier piéton, ainsi que le marquage de ces traverses piétonnes.

Avec l'accord de la Direction de la mobilité et du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) via l'article 85 de la Charte de la ville de Montréal, l'arrondissement a pris en charge la conception, la coordination et la réalisation du présent projet et dont les travaux sont requis en raison des enjeux de sécurité (vitesse excessive) dans ces secteurs, vu la proximité de quatre (4) écoles, soit: l'école polyvalente Calixa-Lavalée, école de la Fraternité, école Pierre-De-Coubertin et école Saint-Vincent-Marie et du parc Sauvé. Tous ces enjeux ont mené à la soumission 1104.

Un appel d'offres public a été lancé par la division des études techniques pour la réalisation de ces travaux. Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation d'octroyer un contrat à la compagnie Construction Larotek Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, afin de réaliser les travaux précités.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 11 mars au 06 avril 2022. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 04 août 2022.

L'appel d'offres a été publié dans le journal le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de vingt sept (27) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (01) Addenda a été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications apportées aux documents d'appel d'offres :

- **Addenda no 1 émis le 17 mars 2022** : Modification au formulaire de soumission.

La publication de l'addenda n'a eu aucune incidence sur le nombre des soumissionnaires.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Décision déléguée DA-2228361002 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux visant les intersections surélevées sur Charleroi / Éthier et Charleroi / Balzac faisant partie du réseau routier artériel. Ces travaux font partie du Plan d'action Vision Zéro inclus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), du Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la mobilité, Division de la sécurité et de l'aménagement durable.

CM22 0240 - 22 février 2022 - Accepter les offres de service reçues ou à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2022 sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

CE22 0241 - 16 février 2022 - Accepter les offres de service reçues ou à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2022 sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

CA21 10 351 - 13 décembre 2021 - Offrir en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la conception et la réalisation des travaux visant les intersections surélevées sur Charleroi / Éthier et Charleroi / Balzac faisant partie du réseau routier artériel. Ces travaux font partie du Plan d'action Vision Zéro inclus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), du Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la mobilité, Division de la sécurité et de l'aménagement durable.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la construction de passages surélevés pour piétons et des avancées de trottoir sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord. Les travaux prévus comprennent essentiellement :

- La réalisation de passages surélevés pour piétons,
- La construction de saillies en béton et fosses de plantation,
- Fermeture de rue (impasse) et la remplacer par un sentier piéton.

L'emplacement des passages surélevés et saillies sont résumés comme suit:

- Intersection rue de Charleroi et Avenue Balzac (École Pierre-De-Coubertin et école Saint-Vincent-Marie)
- Intersection rue de Charleroi et Avenue Éthier (École de la Fraternité)
- Avenue Pelletier (École secondaire Calixa-Lavalée)
- Avenue Balzac (École secondaire Calixa-Lavalée et parc Sauvé)



## JUSTIFICATION

Il y a eu Treize (13) preneurs du cahier des charges dont neuf (9) ont déposé une soumission, soit 69,23%. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 06 avril 2022, à 11h00. Une erreur dans le bordereau de soumission (B-Résumé bordereau soumission) à été détectée après l'ouverture des soumissions. En effet, la formule au niveau des taxes, à la ligne #22 n'est pas incluse dans la formule totale. Quatre (04) soumissionnaires ont déposés leur soumission avec cette erreur. Une reconstitution du prix de ces soumissionnaires a été faite et présentée dans le tableau qui suit.

Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant soumis :

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (CONTINGENCES) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
<b>Construction Larotek inc</b>	609 124,90 \$	73 094,99 \$	682 219,89 \$
Construction Viatek inc.	658 648,08 \$	79 037,77 \$	737 685,85 \$
Construction Cappa inc.	682 145,87 \$	81 857,50 \$	764 003,37 \$
De Sousa - 4042077 Canada inc.	719 813,63 \$	86 377,64 \$	806 191,27 \$
Cojalac inc.	735 607,77 \$	88 272,93 \$	823 880,70 \$
Stradco Construction inc.	771 865,12 \$	92 623,81 \$	864 488,93 \$
Les Pavages Céka inc.	814 953,15 \$	97 794,38 \$	912 747,53 \$
Uniroc Construction inc.	823 076,46 \$	98 769,18 \$	921 845,64 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			814 132,90 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse) x 100]			19,34 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			239 625,75 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse) x 100]			35,12 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			-22 926,85 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]			-3,25 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			55 465,96 \$

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]	8,13 %
---	--------

L'estimation des travaux a été faite par le bureau des études techniques de l'arrondissement.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation du prix du contrat est de (-22 926,85 \$) soit -3,25 %.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues ainsi que tous les documents fournis afin de s'assurer de leur conformité. Un soumissionnaire déclaré non conforme suite à l'analyse de conformité des soumissions. Les vérifications auprès des organisations suivantes ont été faites pour trois soumissions seulement et toutes les exigences sont atteintes par le plus bas soumissionnaire :

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Autorité des marchés publics (AMP);
- Revenu Québec;
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ);

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses relatives aux travaux visant l'aménagement de ces 3 intersections surélevées ainsi qu'une avancée de trottoir seront entièrement assumées par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ).

Un montant de 798 391,81 \$ net de ristourne incluant travaux, contingences et incidences sera financé par le règlement d'emprunt : 19-029 Travaux de sécurisation sur le réseau routier aux abords des écoles.

Les numéros de projets du carrefour sont comme suit :

N° du projet	Arrondissement	Écoles ciblées	Classification	Financement accordé PTI (net de ristourne)
PSAE_MTN21-0710	Montréal-Nord	Écoles Pierre-de-Coubertin ; Saint-Vincent-Marie ; de la Fraternité	Artériel (RAAV)	400 000,00 \$
PSAE_MTN21-0711	Montréal-Nord	École secondaire Calixa-Lavallée	Local	398 682,00 \$

Le coût total du contrat à octroyer pour ces travaux cités dans la rubrique « Description », est de 874 343,12 \$, taxes incluses.

La dépense totale est donc de 874 343,12 \$, taxes incluses, car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 192 123,23 \$, taxes incluses, et celui des contingences est de 73 094,99 \$, taxes incluses.

**Les montants seront imputés au règlement d'emprunt correspondant à ce programme, soit le règlement 19-029 - Travaux de sécurisation sur le réseau routier aux abords des écoles CM19 0469.**

La répartition des incidences (taxes incluses), par catégorie, est définie comme suit :

Incidences professionnelles:

- Laboratoire (contrôle qualitatif): 14 300,72 \$

Incidences techniques:

- Bollards : 21 615,30 \$
- Végétaux : 155 216,25 \$
- Signalisation dos-d'âne : 990,96 \$

En définitif, le coût total, incluant les taxes, du contrat assumé entièrement par le SUM se résume comme suit :

<b>Contrat</b>			
<b>N° Projet / École(s) ciblée(s)</b>	<b>Contrat (avant taxes)</b>	<b>Contrat (avec taxes)</b>	<b>Contrat (net de ristourne)</b>
<b>PSAE_MTN21-0710</b> École Pierre-De-Coubertin, École Saint-Vincent-Marie et École de la Fraternité.	354 224,00 \$	407 269,04 \$	371 890,92 \$
<b>PSAE_MTN21-0711</b> École secondaire Calixa-Lavalée	175 565,00 \$	201 855,86 \$	184 321,30 \$
<b>Total contrat</b>	<b>529 789,00 \$</b>	<b>609 124,90 \$</b>	<b>556 212,22 \$</b>
<b>Contingences</b>			
<b>N° Projet / École(s) ciblée(s)</b>	<b>Contingences (avant taxes)</b>	<b>Contingences (avec taxes)</b>	<b>Contingences (net de ristourne)</b>
<b>PSAE_MTN21-0710</b> École Pierre-De-Coubertin, École Saint-Vincent-Marie et École de la Fraternité.	42 506,88 \$	48 872,29 \$	44 626,91 \$
<b>PSAE_MTN21-0711</b> École secondaire Calixa-Lavalée	21 067,80 \$	24 222,70 \$	22 118,56 \$
<b>Total contingences</b>	<b>63 574,68 \$</b>	<b>73 094,99 \$</b>	<b>66 745,47 \$</b>
<b>Incidences</b>			
	<b>Incidences (avant taxes)</b>	<b>Incidences (avec taxes)</b>	<b>Incidences (net de ristourne)</b>
Laboratoire (incidences professionnelles)	12 438,11 \$	14 300,72 \$	13 058,46 \$
Bollards (incidences techniques)	18 800,00 \$	21 615,30 \$	19 737,65 \$
Végétaux (incidences techniques)	135 000,00 \$	155 216,25 \$	141 733,13 \$
Signalisation dos-d'âne (incidences techniques)	861,89 \$	990,96 \$	904,88 \$
<b>Total incidences</b>	<b>167 100,00 \$</b>	<b>192 123,23 \$</b>	<b>175 434,12 \$</b>
<b>Total (Contrat + contingences + incidences)</b>			
	<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>Total (net de</b>

	(avant taxe)	(avec taxes)	ristourne)
Total des travaux	760 463,68 \$	874 343,12 \$	798 391,81 \$

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2022-2031 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de \$) :

Programme	2022	2023	2024	Ultérieur	TOTAL
59071 - Programme de sécurisation aux abords des écoles	798	0	0	0	798

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Les engagements en changement climatique et en matière d'inclusion et d'équité ne s'appliquent pas au dossier en raison du fait que le projet se limite à la construction des passages surélevés pour piétons et des avancées de trottoir.

La grille d'analyse Montréal 2030 se trouve en pièces jointes.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'entrepreneur devra faire respecter au chantier les règles d'hygiène, de distanciation physique et de protection par les travailleurs telles qu'édictées par la CNESST, qui seront en vigueur au moment où les travaux seront réalisés.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : semaine du 27 juin 2022.

Fin des travaux : plus tard le 19 août 2022.

Durée des travaux : 50 jours incluant les congés fériés et les vacances de construction.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

- Le procès-verbal, donnant la liste des soumissionnaires, se trouve avec les pièces jointes.
- Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux prescriptions spéciales de cette soumission.
- Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.
- La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment.

- L'adjudicataire a reçu un renouvellement de l'autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés publics en date du 11 mars 2021 et en vigueur jusqu'au 10 mars 2024.(voir pièce jointe)

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Hassen EL-HOCINE)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Valérie G GAGNON, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Ève LEDUC, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Ève LEDUC, 25 avril 2022

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mohamed BARECHE  
Ingénieur

### **ENDOSSÉ PAR**

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur

Le : 2022-04-12

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur



**Dossier # : 1229516004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le financement de la Direction de SETPluie de la Ville de Montréal au montant de 1 450 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 1108 adjudgé à Cojalac inc. pour des travaux d'aménagement des diverses rues artérielles de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Il est recommandé:

QUE soit accepté le financement de la Direction de SETPluie de la Ville de Montréal au montant de 1 450 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 1108 adjudgé à Cojalac inc., pour l'exécution des travaux d'aménagement des diverses rues artérielles de l'arrondissement de Montréal-Nord;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-10-17 17:14

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1229516004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le financement de la Direction de SETPluie de la Ville de Montréal au montant de 1 450 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 1108 adjudgé à Cojalac inc. pour des travaux d'aménagement des diverses rues artérielles de l'arrondissement de Montréal-Nord.

**CONTENU****CONTEXTE**

La Direction SETPluie autorise un financement rétroactif aux travaux réalisés pour un montant maximum de 1 450 \$ (taxes incluses) le tout conformément à l'entente de réalisation ci-jointe.

Le dossier a été validé avec le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) pour l'utilisation du programme de subvention Plan économie verte (PEV) pour le volet : Adaptation face aux impacts des changements climatiques.

Ce financement fait suite à l'octroi du contrat 1108 relativement aux travaux d'aménagement des diverses rues artérielles de l'arrondissement de Montréal-Nord lors du conseil d'arrondissement du 9 mai 2022. Résolution: CA22 10 127.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Marieke CLOUTIER, Direction générale

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mailin DIAZ MOLERO  
ingenieur(e)



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1229516004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 338 697,77 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux d'aménagement des diverses rues artérielles de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 40 643,73 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 46 564,88 \$, taxes incluses, pour les incidences et autoriser une dépense totale de 425 906,38 \$. Appel d'offres 1108 / 7 soumissionnaires

**CONTENU****CONTEXTE**

La Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), procédera à des travaux de construction de trottoirs sur le boulevard Gouin Est (côté Nord) entre les avenues Touchette et Wilfrid Saint-Louis, de même sur l'avenue l'Archevêque (côté Ouest) entre les boulevards Gouin et Léger, de construction de saillies sur le boulevard Sainte-Gertrude à l'intersection de la rue de Bayonne. Avec l'accord de la Direction de la mobilité et du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) via l'article 85 de la Charte de la ville de Montréal, l'arrondissement a pris en charge la conception, la coordination et la réalisation du présent projet.

Un appel d'offres public a été lancé par la division des études techniques pour la réalisation de ces travaux. Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation d'octroyer un contrat à la compagnie Cojalac Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, afin de réaliser les travaux précités.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 15 mars au 06 avril 2022. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 04 août 2022.

L'appel d'offres a été publié dans le journal le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de vingt sept (22) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM22 0360 - 21 mars 2022 - Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues et de voies cyclables pour l'année 2022, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* .

CE22 0365 - 9 mars 2022 - Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues et de voies cyclables pour l'année 2022, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* .

CA22 10 023 - 7 février 2022 - Offrir en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de trottoirs sur le boulevard Gouin Est entre les avenues Touchette et Wilfrid Saint-Louis, de même sur l'avenue l'Archevêque entre les boulevards Gouin et Léger, de construction de saillies sur le boulevard Sainte-Gertrude à l'intersection de la rue de Bayonne. Ces travaux seront réalisés dans le cadre de l'appel à projet d'aménagement de rue artérielle et d'aménagements cyclables, en vue d'une délégation en vertu de l'article 85 de la CVM / édition 2021.

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux suivants:

- Construction de trottoirs sur le boulevard Gouin Est (côté Nord) entre les avenues Touchette et Wilfrid Saint-Louis,
- Construction de trottoirs sur l'avenue l'Archevêque (côté Ouest) entre les boulevards Gouin et Léger,
- Construction de saillies sur le boulevard Sainte-Gertrude à l'intersection de la rue de Bayonne.

## JUSTIFICATION

Dix (10) entreprises ont pris le cahier des charges et sept (7) ont déposé une soumission, soit 70%. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 06 avril 2022, à 11h00.

Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant soumis :

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (CONTINGENCES) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
<b>Cojalac inc.</b>	338 697,77 \$	40 643,73 \$	379 341,50 \$
Construction Cappa inc.	343 304,43 \$	41 196,53 \$	384 500,96 \$
Construction Larotek inc.	357 675,73 \$	42 921,09 \$	400 596,82 \$
De Sousa - 4042077 Canada inc.	375 203,67 \$	45 024,44 \$	420 228,11 \$
Uniroc Construction inc.	395 721,76 \$	47 486,61 \$	443 208,37 \$
Groupe ABF inc.	421 944,34 \$	50 633,32 \$	472 577,66 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			416 742,24 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse] x 100]			9,86 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	93 236,16 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse) x 100]	24,58 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)	-30 543,91 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]	-7,45 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)	5 159,46 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]	1,36 %

L'estimation des travaux a été faite par le bureau des études techniques de l'arrondissement.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation du prix du contrat est de (-30 543,91 \$) soit -7,45 %.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues ainsi que tous les documents fournis afin de s'assurer de leur conformité. Un soumissionnaire déclaré non conforme suite à l'analyse de conformité des soumissions. Les vérifications auprès des organisations suivantes ont été faites pour trois soumissions seulement et toutes les exigences sont atteintes par le plus bas soumissionnaire :

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Autorité des marchés publics (AMP);
- Revenu Québec;
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ);

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses relatives aux travaux visant la construction de trottoirs et saillies seront entièrement assumées par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) dans le cadre du Programme PDI-59070 : Programme d'aménagement des rues - Artériel.

Le budget net requis 388 911 \$ pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2022-2031 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2022	2023	2024	Ultérieur	TOTAL
59070 - Programme d'aménagement des rues - Artériel	389	-	-	-	389
TOTAL	389	-	-	-	389

Le coût total du contrat à octroyer pour ces travaux cités dans la rubrique « Description », est de 425 906,38 \$, taxes incluses.

La dépense totale est donc de 425 906,38 \$, taxes incluses, car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 46 564,88 \$, taxes incluses, et celui des contingences de 40 643,73 \$, taxes incluses.

La répartition des incidences (taxes incluses), par catégorie, est définie comme suit :

Incidences professionnelles:

- Laboratoire (contrôle qualitatif): 8 703,61 \$

Incidences techniques:

- Bollards : 7 507,87 \$
- Végétaux : 30 353,40 \$

En définitif, le coût total, incluant les taxes, du contrat assumé entièrement par le SUM se résume comme suit :

Description des travaux	Coût budgétaire - SUM (taxes incluses)
Construction de trottoirs sur le boulevard Gouin Est (côté Nord) entre les avenues Touchette et Wilfrid Saint-Louis, de même sur l'avenue l'Archevêque (côté Ouest) entre les boulevards Gouin et Léger, de construction de saillies sur le boulevard Sainte-Gertrude à l'intersection de la rue de Bayonne (travaux)	338 697,77 \$
Contingences 12% (travaux)	40 643,73 \$
Incidences professionnelles et techniques	46 564,88 \$
<b>Total travaux + incidences + contingences</b>	<b>425 906,38 \$</b>

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Fonction Finances du Service des Finances.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Les engagements en changement climatique et en matière d'inclusion et d'équité ne s'appliquent pas au dossier en raison du fait que le projet se limite à la construction de trottoirs et une saillie.

La grille d'analyse Montréal 2030 se trouve en pièces jointes.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'entrepreneur devra faire respecter au chantier les règles d'hygiène, de distanciation physique et de protection par les travailleurs telles qu'édictées par la CNESST, qui seront en vigueur au moment où les travaux seront réalisés.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : semaine du 23 mai 2022.

Fin des travaux : plus tard le 21 juillet 2022.

Durée des travaux : 40 jours incluant les congés fériés et les vacances de construction.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

- Le procès-verbal, donnant la liste des soumissionnaires, se trouve avec les pièces jointes.
- Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux prescriptions spéciales de cette soumission.
- Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.
- La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment.
- L'adjudicataire a reçu l'autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés publics en date du 19 juillet 2019 et en vigueur jusqu'au 18 juillet 2022.(voir pièce jointe)

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Ahmed YASMI)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Valérie G GAGNON, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Damien LE HENANFF, 21 avril 2022  
Valérie G GAGNON, 21 avril 2022

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mohamed BARECHE

**ENDOSSÉ PAR**

Jérôme VAILLANCOURT

Le : 2022-04-21

Ingénieur

Directeur



**Dossier # : 1223602007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rejeter la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 1114 pour les travaux de remplacement du refroidisseur à la mairie de l'arrondissement de Montréal-Nord.

IL EST RECOMMANDÉ,

QUE soit rejetée les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres 1114 pour les travaux de remplacement du refroidisseur à la mairie de Montréal-Nord.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-10-17 16:46

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1223602007

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rejeter la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 1114 pour les travaux de remplacement du refroidisseur à la mairie de l'arrondissement de Montréal-Nord.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement de Montréal-Nord a procédé à un appel d'offres public pour le remplacement du refroidisseur à la mairie. Cinq (5) soumissionnaires ont déposé une proposition et elles excèdent considérablement l'estimation préparée par les professionnels. Le présent sommaire décisionnel a pour but de rejeter la soumission pour la réalisation de ces travaux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Adjuger à Bouthillette Parizeau Inc, seul soumissionnaire conforme, au montant de 45 185,18 \$, taxes incluses, un contrat de service professionnel pour le remplacement du refroidisseur à la mairie de Montréal-Nord. Demande de prix 2021-130 / 1 soumissionnaire

**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Les soumissions sont trop élevées, nous sommes en dépassement de coûts. Nous allons revoir le projet et retirer certains items à la portée des travaux afin de respecter le budget initial. Nous retournerons donc en appel d'offres le plus rapidement possible une fois que l'avis de rejet des soumissions sera inscrit sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO).

Malgré le faible écart entre les soumissions reçues, la variation des prix au bordereau est élevée. La valeur des items en prix séparé inclus semblaient aléatoire et vu la possibilité de ne pas avoir recours à ces travaux, l'octroi de l'ensemble du projet nous semblait déraisonnable.

Finalement, l'enveloppe globale du budget initial prévoyait la réalisation de travaux subséquents (hors mandat) . Si l'on octroi ce contrat, nous ne pourrions pas réaliser les prochains travaux.



## ASPECT(S) FINANCIER(S)

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE	AUTRES (INCIDENCES)	TOTAL		
	(TAXES INCLUDES)	(TAXES INCLUDES)	(TAXES INCLUDES)		
Tuyauterie Expert inc.	1 054 659,93 \$	n/a	1 054 659,93 \$		
OSLO Construction	1 073 420,14 \$	n/a	1 073 420,14 \$		
Groupe Cento inc	1 085 364,00 \$	n/a	1 085 364,00 \$		
Ploberie Charbonneau	1 102 610,25 \$	n/a	1 102 610,25 \$		
MécanicAction	1 115 002,26 \$	n/a	1 115 002,26 \$		
<b>Dernière estimation réalisée par Bouthillette Parizeau</b>	<b>889 620 \$</b>	<b>n/a</b>	<b>889 620 \$</b>		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) des ingénieurs			165 039,93 \$		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) des ingénieurs			18,55%		
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			1 086 211,32 \$		
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			2,99%		

## MONTRÉAL 2030

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un nouvel appel d'offres sera publié après le passage du dossier au conseil d'arrondissement. Il faudra prévoir au minimum 21 jours de publication. L'octroi du contrat devrait avoir lieu au plus tard en février 2023 pour des travaux à l'automne 2023.

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Solange LAURIN  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Bassam AJAM  
c/d sout.technique <<arr.mtl>>

Le : 2022-10-13

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1227857002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Confirmer le dépôt d'une demande de financement de 50 000 \$ au Fonds pour le transport actif canadien pour la mise en œuvre du volet mobilité du Plan de développement social, approuver l'entente de subvention dans le cadre du Fonds pour le transport actif et autoriser le directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer ladite entente.

QUE l'arrondissement de Montréal-Nord confirme le dépôt d'une demande de financement de 50 000 \$ au Fonds pour le transport actif canadien pour la mise en œuvre du volet mobilité;

QUE soit approuvée l'entente de subvention dans le cadre du Fonds pour le transport actif;

QUE soit autorisé le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer ladite entente.

**Signé par** Maxime Ubner SAUVEUR **Le** 2022-11-02 09:02

**Signataire :**

Maxime Ubner SAUVEUR

---

Directeur des travaux publics  
Montréal-Nord , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION****Dossier # :1227857002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Confirmer le dépôt d'une demande de financement de 50 000 \$ au Fonds pour le transport actif canadien pour la mise en œuvre du volet mobilité du Plan de développement social, approuver l'entente de subvention dans le cadre du Fonds pour le transport actif et autoriser le directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer ladite entente.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le transport actif apporte des avantages tangibles aux collectivités, en réduisant les temps de trajet pour les familles, en créant de bons emplois de classe moyenne, en faisant croître l'économie, en faisant la promotion de modes de vie plus sains et en réduisant la pollution atmosphérique. Le transport actif permettra de soutenir la reprise économique après la pandémie de COVID-19 et contribuera à une croissance économique à long terme, durable et inclusive, tout en jetant les bases pour créer un Canada plus inclusif et atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Le Fonds pour le transport actif fournira 400 millions de dollars sur cinq ans afin de soutenir l'expansion et l'amélioration des infrastructures de transport actif et à favoriser un transfert modal de la voiture vers le transport actif. Le Fonds soutiendra également les objectifs du Plan climatique renforcé du Canada.

Le transport actif fait référence au mouvement des personnes ou biens propulsés par l'activité humaine. Le transport actif inclut la marche, la bicyclette et l'utilisation de déplacements à propulsion humaine ou hybride, tels que des fauteuils roulants, des trottinettes, des vélos électriques, des patins à roues alignées, des raquettes, des skis de fond et bien plus.

L'objectif du Fonds est d'augmenter la quantité, l'utilisation et la qualité totales des infrastructures de transport actif dans tout le Canada. Le Fonds soutiendra les projets d'immobilisations et de has qui encouragent un changement de mode par l'abandon de la voiture et qui améliorent la sécurité et la sûreté des Canadiens.

L'arrondissement a déposé deux projets dans le cadre de cet appel à projets. Le projet de

planification et de conception (programme de subvention) fait référence à l'élaboration de documents officiels de planification stratégique du transport actif et à l'amélioration des documents existants et/ou à l'engagement des parties prenantes.

L'arrondissement a reçu une réponse positive à sa demande et se voit octroyer une somme de 50 000 \$ pour réaliser le projet "Mise en oeuvre du volet mobilité du Plan de développement social".

Le projet doit être complété à l'intérieur de 24 mois suivant leur acceptation et le gouvernement demande l'adoption d'une nouvelle résolution.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 10 061 - 7 mars 2022 - Autorisant le dépôt de deux demandes de financement à Infrastructure Canada dans le cadre du Fonds pour le transport actif et de l'appel à projets 2022.

## **DESCRIPTION**

L'accord proposé par Infrastructures Canada est joint au présent sommaire et décrit l'ensemble des obligations que l'arrondissement doit respecter dans la gestion des fonds associés au projet, les modalités d'utilisation des sommes et les conditions de communication.

## **JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **MONTRÉAL 2030**

Le transport actif s'inscrit en continuité avec le plan Oser ensemble Montréal-Nord; Orientation 4 : L'accès à un mode de vie physiquement actif  
Promouvoir le transport actif est l'une des mesures phare inscrite au Plan climat de la Ville de Montréal. Les projets proposés font ainsi référence à 3 des 4 orientations incontournables de Montréal 2030, soit : 1. Accélérer la transition écologique, 2. Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion et 4. Stimuler l'innovation et la créativité. Les projets proposés tiendront compte de l'ADS+.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur

**ENDOSSÉ PAR**

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur

Le : 2022-09-14

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur



**Dossier # : 1229195008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Confirmer le dépôt d'une demande de financement de 99 999 \$ à l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé pour la mise en place du projet du Triangle Fleury notamment le volet Création des espaces de vie verts, accessibles et inclusifs du Plan de développement social, approuver l'entente de subvention dans le cadre l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé et autoriser le directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer ladite entente.

QUE l'arrondissement de Montréal-Nord confirme le dépôt d'une demande de financement de 99 999 \$ à l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé pour la mise en place du projet du Triangle;

QUE soit approuvée l'entente de subvention dans le cadre de l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé;

QUE soit autorisé le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer ladite entente.

**Signé par** Maxime Ubner SAUVEUR **Le** 2022-11-02 09:00

**Signataire :**

Maxime Ubner SAUVEUR

---

Directeur des travaux publics  
Montréal-Nord , Direction des travaux publics





**IDENTIFICATION**

Dossier # :1229195008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Confirmer le dépôt d'une demande de financement de 99 999 \$ à l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé pour la mise en place du projet du Triangle Fleury notamment le volet Création des espaces de vie verts, accessibles et inclusifs du Plan de développement social, approuver l'entente de subvention dans le cadre l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé et autoriser le directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer ladite entente.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Montréal-Nord a pour mission première d'offrir des services accessibles, de grande qualité, à un juste coût, et ce, afin d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens et leur milieu.

Une consultation citoyenne a été tenue en ligne (printemps 2020), intégrant des questions sur les facteurs de santé, de voisinage et de vivre-ensemble dans le contexte de la COVID. Les résultats de la consultation démontrent qu'il existe un manque de relations sociales et d'accès à des espaces publics et verts.

L'**Initiative canadienne pour des collectivités en santé** représente un investissement de 31 millions de dollars visant à créer des espaces sûrs et à améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population canadienne en aidant les collectivités à s'adapter aux défis que pose la COVID-19.

Le Fonds offre un soutien pour des projets visant à:

- créer des espaces publics sûrs et dynamiques;
- améliorer les options en matière de mobilité; ou
- présenter des solutions numériques.

L'arrondissement a déposé le projet du Triangle Fleury dans le cadre de cet appel à projet et a reçu une réponse positive à sa demande et se voit octroyer une somme de **99 999 \$** pour

réaliser le projet.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

Le projet vise à fermer un tronçon de rue temporairement et de le transformer en espace éphémère verti et aménagé. Cet aménagement comportera trois principales composantes, soit une de mobilier urbain, une de marquage au sol et une de verdissement. Le projet serait à l'image du projet de la rue partagée de Dijon, un projet phare pour l'est de l'Arrondissement. Au total, en faisant le Triangle Fleury, c'est une surface de route de 690 mètres carrés qui sera transformée en aire de jeux piétonnisée.

Ce projet de piétonnisation prendrait la forme d'aménagements ludiques et colorés axés sur l'exercice pour les jeunes, mais ayant des insertions afin de créer des petites aires de détente propice au repos lors d'une promenade ou tout simplement pour observer. De plus, l'arrondissement désirerait implanter un volet culturel au projet, soit par la création d'œuvres temporaires ou bien de panneaux d'interprétation (galerie d'art existante près du lieu visé, sur la rue Fleury).

### **JUSTIFICATION**

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **MONTRÉAL 2030**

Le transport actif s'inscrit en continuité avec le plan Oser ensemble Montréal-Nord; Orientation 8 (Des parcs et espaces publics mieux aménagés).

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dina ASAAD  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-10-31

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur



**Dossier # : 1227606024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 septembre 2022.

Il est recommandé :  
QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 30 septembre 2022.

**Signé par** Maxime Ubner SAUVEUR **Le** 2022-10-26 10:17

**Signataire :**

Maxime Ubner SAUVEUR

---

Directeur des travaux publics  
Montréal-Nord , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227606024

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 septembre 2022.

**CONTENU****CONTEXTE**

Des rapports mensuels sur l'évolution des revenus et dépenses relatives au budget de fonctionnement et au Programme décennal des immobilisations (PDI) sont dressés mensuellement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 10 262 - Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 août 2022.

**DESCRIPTION**

Les rapports budgétaires (revenus et dépenses) sont déposés à la séance du conseil d'arrondissement et versés aux archives de notre arrondissement.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

## ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lila BENTALHA  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs

Le : 2022-10-18

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1227606025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 septembre 2022.

Il est recommandé :  
QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 septembre 2022.

**Signé par** Maxime Ubner SAUVEUR **Le** 2022-10-26 10:17

**Signataire :**

Maxime Ubner SAUVEUR

---

Directeur des travaux publics  
Montréal-Nord , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227606025

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 septembre 2022.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué aux fonctionnaires municipaux certains pouvoirs en vertu du Règlement intérieur de délégation de pouvoirs (RGCA05-10-0006-12). Ce règlement prévoit notamment que l'administration doit faire rapport au conseil une fois par mois de l'exercice de ces pouvoirs par les fonctionnaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 10 263 - Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 août 2022.

**DESCRIPTION**

Les rapports mensuels sur l'exercice du pouvoir délégué à jour au 30 septembre 2022 sont joints en pièces attachées. Ces rapports indiquent le nombre de décisions au niveau des ressources humaines, contrats et autorisations de dépenses, virements de crédits ainsi qu'en matières juridiques.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**



## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA  
Secrétaire de direction

#### ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs

Le : 2022-10-18

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1223484004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 392 754,60 \$, taxes incluses, auprès de Compass Minerals Canada Corp., pour la fourniture et la livraison de sel régulier de déglacage des chaussées et des trottoirs, pour la saison hivernale 2022-2023, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et l'entreprise.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée une dépense de 392 754,60 \$, taxes incluses, auprès de Compass Minerals Canada Corp., pour la fourniture et la livraison de sel régulier de déglacage des chaussées et des trottoirs, pour la saison hivernale 2022-2023, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et l'entreprise;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-10-24 07:27

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1223484004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 392 754,60 \$, taxes incluses, auprès de Compass Minerals Canada Corp., pour la fourniture et la livraison de sel régulier de déglçage des chaussées et des trottoirs, pour la saison hivernale 2022-2023, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et l'entreprise.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La commande et la livraison du sel en vue du déglçage des chaussées et des trottoirs font partie d'un processus d'achat annuel pour l'entretien des différentes structures routières de l'arrondissement de Montréal-Nord. Le sel de déglçage des chaussées et des trottoirs est nécessaire pour assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements pendant la période hivernale.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 10-281 Autoriser une dépense de 337 957,52 \$, taxes incluses, auprès de Compass Minerals Canada Corp., pour la fourniture et la livraison de sel régulier de déglçage des chaussées et des trottoirs, pour la saison hivernale 2021-2022, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et l'entreprise.

Au CG 22-0493 (25 août 2022). Conclure une entente cadre pour une période approximative de sept (7) mois avec Compass Minerals Canada Corp., pour la fourniture et la livraison de sel de déglçage de chaussées. Appel d'offres public 22-19388. L'arrondissement de Montréal-Nord s'est prévalu de l'entente-cadre pour 4500 tonnes métriques en 2021-2022, au coût de 65,32 \$ la tonne métrique avant taxes. L'entente-cadre numéro 1498784 a été ratifiée par la résolution CG 22-0493 en date du 25 août 2022.

Au CG 19-0430 (19 septembre 2019). Conclure une entente cadre pour une période approximative de huit (8) mois avec Compass Minerals Canada Corp., pour la fourniture et la livraison de sel de déglçage de chaussées. Appel d'offres public 19-17656. L'arrondissement de Montréal-Nord s'est prévalu de l'entente-cadre pour 5 000 tonnes métriques en 2019-2020, au coût de 102,50 \$ la tonne métrique avant taxes. L'entente-cadre numéro 1370131 a été ratifiée par la résolution CE 191420 en date du 11 septembre 2019.

Au CG 18-0554 (25 octobre 2018). Conclure une entente cadre pour une période

approximative de huit (8) mois avec Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage de chaussées. Appel d'offres public 18-17188 (3 soumissionnaires).

L'arrondissement de Montréal-Nord s'est prévalu de l'entente-cadre pour 5 500 tonnes métriques en 2018- 2019, au coût de 99,41 \$ la tonne métrique avant taxes.

L'entente-cadre numéro 11302413 a été ratifiée par la résolution CG 18-0554 en date du 25 octobre 2018.

## DESCRIPTION

Fourniture, sur demande, de sel de déglacage des chaussées et des trottoirs.

Le présent dossier décisionnel vise à autoriser la dépense auprès de l'entreprise Compass Minerals Canada Corp., ci-après désignée le plus bas soumissionnaire conforme, au prix unitaire de la soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19388, préparés par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal. Vu l'extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 25 août 2022 par la résolution CG22 0493.

L'entente-cadre numéro # 1151129 est valide du 15 septembre 2022 au 30 avril 2023, pour une durée approximative de 7 (sept) mois.

## JUSTIFICATION

Le sel de déglacage est requis pour l'entretien des chaussées et des trottoirs pour la période hivernale 2022 - 2023.

Notre participation à cette entente nous permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La consommation estimée en sel régulier est de 4 000 tonnes métriques, pour la saison hivernale 2022 - 2023. Cette quantité est approximative et pourrait varier selon les conditions climatiques de la saison hivernale. Le coût de la tonne métrique de l'appel d'offres public 22-19388, est de 85,40 \$ la tonne métrique pour la saison 2022 - 2023, comparé à 65,32 \$ pour la saison 2021-2022, soit une augmentation de 30,7 % par tonne métrique. Ce coût est avant taxes et inclut les frais de livraison.

Voici le tableau comparatif des dépenses nettes pour les saisons hivernales 2021 - 2022 et 2022 - 2023 :

Tableau comparatif pour le Sel régulier de déglacage –Saison 2021-2022 et 2022-2023				
Dépenses annuelles (\$)				
Description	Novembre – Décembre 2021	Janvier – Avril 2022	Novembre – Décembre 2022	Janvier – Avril 2023
Quantités estimées	4 500 tonnes métriques		4 000 tonnes métriques	
Prix unitaire avant taxes incluant les frais de livraison	65,32 \$ / tonne métrique		85,40 \$ / tonne métrique	
Chaussées	93 265,86 \$	157 729,02 \$	68 320,00 \$	204 960 \$
Trottoirs	23 316,46 \$	34 288,92 \$	17 080,00 \$	51 240,00 \$
Dépenses nettes	116 582,32 \$	192 017,94 \$	85 400,00 \$	256 200,00 \$

Dépenses taxes incluses	337 957,52 \$	392 754.60 \$
-------------------------	---------------	---------------

Cette dépense pour la saison hivernale 2022-2023, d'un montant de 341 600 \$,00 \$, avant les taxes, sera financée et répartie de la manière suivante:

### **Du 15 novembre au 31 décembre 2022**

Estimé de la consommation en sel régulier pour novembre et décembre 2022 est de 1 000 tonnes métriques au coût de 85,40 \$ ta tonne métrique pour un total de 85 400 \$ (avant taxes) financée par la réserve neige:

#### **Répartition (chaussées - trottoirs):**

Estimé pour les chaussées, soit 800 tonnes métriques au coût de 85,40 \$ la tonne métrique pour un total de 68 320,00 \$ (avant les taxes).

Estimé pour les trottoirs, soit 200 tonnes métriques au coût de 85,40 \$ la tonne métrique pour un total de 17 080,00 \$ (avant les taxes).

### **Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2023:**

Estimé de la consommation en sel régulier est de 3 000 tonnes métriques au coût de 85,40 \$ la tonne métrique pour un total de 256 200 \$ (avant taxes).

Un montant de 187 880\$ avant les taxes représentant 2 200 tonnes métriques sera financé par le budget de fonctionnement, et le solde soit 68 320\$ avant taxes, représentant 800 tonnes métriques sera financé par la réserve neige.

#### **Répartition (chaussées - trottoirs):**

Estimé pour les chaussées, soit 2 400 tonnes métriques au coût de 85,40 \$ la tonne métrique pour un total de 204 960,00 \$ (avant les taxes).

Estimé pour les trottoirs, soit 600 tonnes métriques au coût de 85,40 \$ la tonne métrique pour un total de 51 240,00 \$ (avant les taxes).

## **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le sel de déglçage est requis pour l'entretien des chaussées, afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements pendant la période hivernale. Le non-renouvellement de ces ententes alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville son potentiel d'économies de volume. Il y a aussi le risque de ne pas avoir la quantité voulue en sel qui pourrait être en rupture du stock, étant donnée la forte demande en hiver pour ce type de produit.

Une gestion rigoureuse des sels de Voirie est essentielle pour assurer la sécurité des déplacements, tout en limitant les effets sur l'environnement.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion des ententes ainsi que des modalités d'achat convenues.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Denis LECLERC, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Denis LECLERC, 13 octobre 2022

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Solange LAURIN  
Secrétaire de direction

### **ENDOSSÉ PAR**

Éric TRUCHON  
Chef de division -voirie et aqueduc

Le : 2022-10-07

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics





**Dossier # : 1227606026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense maximale de 77 033,25 \$, taxes incluses, auprès de Compugen Inc. pour l'acquisition d'environ 50 ordinateurs portables avec station d'accueil, conformément à l'entente-cadre intervenue entre le Centre de services partagés du Québec et cette firme et le financement par le fonds de roulement.

QUE soit autorisée une dépense maximale de 77 033,25 \$, taxes incluses, auprès de Compugen Inc. pour l'acquisition d'environ 50 ordinateurs portables avec station d'accueil, conformément à l'entente-cadre intervenue entre le Centre de services partagés du Québec et cette firme;  
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Maxime Ubner    **Le** 2022-10-26 10:29  
SAUVEUR

**Signataire :**

Maxime Ubner SAUVEUR

---

Directeur des travaux publics  
Montréal-Nord , Direction des travaux publics



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227606026

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense maximale de 77 033,25 \$, taxes incluses, auprès de Compugen Inc. pour l'acquisition d'environ 50 ordinateurs portables avec station d'accueil, conformément à l'entente-cadre intervenue entre le Centre de services partagés du Québec et cette firme et le financement par le fonds de roulement.

**CONTENU****CONTEXTE**

Remplacement d'ordinateurs désuets (plus de 5 ans) ou défectueux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

La commande concerne 50 ordinateurs portables avec stations d'accueil.

**JUSTIFICATION**

Nous devons remplacer des ordinateurs désuets ou défectueux afin de permettre au personnel de l'arrondissement de travailler efficacement. La période de validité de la soumission reçue dans le cadre de l'entente expirera avant l'adoption de ce dossier décisionnel. Le modèle et le prix exact risquent de changer, mais nous devrions tout de même pouvoir commander 50 ordinateurs portables avec station d'accueil du modèle courant. Si le prix augmente, la quantité sera revue à la baisse.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense d'un montant maximal de 77 033,25\$ taxes incluses sera financée par le fonds de roulement de l'arrondissement  
Ce qui représente une dépense nette de 70 341,63 \$.

Remboursement sur 4 ans du montant de 70 341.63\$ par le budget de fonctionnement

Budget	2024	17 500,00 \$
Budget	2025	17 500,00 \$
Budget	2026	17 500,00 \$
Budget	2027	17 841,63 \$
		<hr/>
		70 341,63 \$

## **MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier respecte le Règlement de gestion contractuelle, la politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements (gestion des estimations des contrats). À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lila BENTALHA  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-10-18

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt



**Dossier # : 1227768010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation de l'hôpital Marie-Clarac pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 8 décembre 2022, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2022.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation de l'hôpital Marie-Clarac pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 8 décembre 2022, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Maxime Ubner SAUVEUR **Le** 2022-10-25 18:21

**Signataire :**

Maxime Ubner SAUVEUR

---

Directeur des travaux publics  
Montréal-Nord , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227768010

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation de l'hôpital Marie-Clarac pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 8 décembre 2022, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2022.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement l'achat d'espaces publicitaires lors d'activités sportives, communautaires, de loisirs ou culturelles tenues dans l'arrondissement. Ces dépenses sont portées au budget de publicité / frais de représentation des élus pour l'année financière courante.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Il est recommandé d'autoriser une dépense de 500 \$, sans taxes, auprès de la Fondation de l'hôpital Marie-Clarac pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 8 décembre 2022, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2022.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 500 \$ sera imputée au budget de fonctionnement.  
Fournisseur: 144320.

**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Mamy Sylvie KANANGILA KANANGILA  
Secrétaire de direction

#### ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt

Le : 2022-10-18

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt



**Dossier # : 1224394006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'entente de financement dans le cadre du projet de l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé (ICCS), pour un montant de 95 735 \$, taxes incluses.

QUE soit approuvée l'entente de financement dans le cadre du projet de l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé (ICCS), pour un montant de 95 735 \$, taxes incluses;

QUE soit autorisé le dépôt de la demande au gouvernement du Québec en vue d'obtenir l'autorisation de conclure cette entente;

QUE soit autorisé le directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer l'entente et tout engagement relatif à cette entente.

**Signé par** Maxime Ubner SAUVEUR **Le** 2022-10-26 10:28

**Signataire :**

Maxime Ubner SAUVEUR

---

Directeur des travaux publics  
Montréal-Nord , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1224394006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'entente de financement dans le cadre du projet de l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé (ICCS), pour un montant de 95 735 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À l'hiver 2021, la Division des bibliothèques, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, a déposé une demande de financement dans le cadre de l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé (ICCS). Au printemps 2022 l'ICCS a relancé l'arrondissement pour confirmer son intérêt et mettre à jour l'appel à projets. Le projet a été retenu pour un financement par l'ICCS en septembre 2022.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet

**DESCRIPTION**

Un nouveau service de prêt d'équipement informatique pourra être déployé dans les quatre bibliothèques de l'arrondissement. Le matériel suivant sera mis à la disposition des citoyens pour le prêt à la maison :

- 35 ordinateurs portables;
- 10 tablettes;
- 12 bornes WiFi.

Des heures de bibliotechnicien ont également été budgétées pour offrir du soutien technique aux usagers lors du prêt.

Des outils d'assistances informatiques seront acquis pour permettre aux citoyens ayant des limitations fonctionnelles de profiter du service. Le prêt de portables et de bornes WI-FI sera également offert aux organismes qui réalisent des activités auprès des clientèles éloignées, dont des activités de développement de compétences numériques. L'ajout de matériel favorisant l'accessibilité au plus grand nombre est pris en compte.

**JUSTIFICATION**

L'ICCS fournit un financement sur deux ans pour la réalisation de projets qui aideront les collectivités à adapter les espaces publics et les services locaux de manière à répondre aux



besoins des gens pendant et après la pandémie de COVID-19, notamment dans la réduction de la fracture numérique. Le projet «Se brancher, c'est facile» s'intègre au volet «Solutions numériques» de l'ICCS qui encourage l'utilisation des technologies de l'information pour répondre à l'évolution des besoins de la collectivité.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les bibliothèques bénéficieront d'une subvention de 95 735\$ afin de mettre sur pied le projet. Aucun engagement financier de l'arrondissement de Montréal-Nord n'est requis.

#### **MONTRÉAL 2030**

Sans objet

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les impacts anticipés sont les suivants:

- Faciliter un accès équitable à l'information;
- Favoriser l'inclusion numérique des populations vulnérables;
- Soutenir le développement des compétences numériques des populations ciblées;
- Favoriser le déploiement de services hors murs afin de rejoindre les populations éloignées.

L'offre combinée de prêt directement aux citoyen.ne.s et également aux organismes permettra de rejoindre davantage de citoyen.ne.s et de répondre à un plus grand nombre de besoins en matière d'accessibilité aux outils numériques, au sein de Montréal-Nord: soit ceux et celles qui, avec la fin de la pandémie, se dirigent vers la bibliothèque d'eux-mêmes pour accéder à de l'information ou des services et ceux et celles qui sont rejoint.e.s par les partenaires (institutions tel que le CLSC, écoles et organismes). En déployant ce service dans nos quatre succursales et avec la contribution des organismes partenaires, nous comptons rejoindre les populations les plus éloignées.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La mise en place du projet permettra de rejoindre les populations davantage visées par l'éloignement et la fracture numérique en période de pandémie et post-pandémie.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une promotion de la nouvelle offre de service sera réalisée auprès de la population et des organismes.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie DÉSILETS  
Chef de division des bibliothèques

**ENDOSSÉ PAR**

Claudiel TOUSSAINT  
Directeur

Le : 2022-10-14

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Claudiel TOUSSAINT  
Directeur

**Approuvé le :** 2022-10-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claudiel TOUSSAINT  
Directeur

**Approuvé le :** 2022-10-19



**Dossier # : 1224394007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le dépôt d'une demande de financement dans le cadre de l'appel à projet de Fous du français de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ATTENDU QUE grâce au soutien financier du gouvernement du Québec, cet appel de projet de l'Union de municipalités du Québec vise à soutenir des initiatives visant la promotion et la valorisation de la langue française dans les municipalités afin d'en véhiculer une image positive et de favoriser son utilisation auprès des jeunes, des personnes immigrantes et des commerces de leur territoire;

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande de financement dans le cadre de l'appel à projet de Fous du français de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

QUE soit autorisé le directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer tous les documents relatifs à la demande de financement présenté dans le cadre de cet appel à projets.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-10-24 07:31

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1224394007

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le dépôt d'une demande de financement dans le cadre de l'appel à projet de Fous du français de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

**CONTENU****CONTEXTE**

La Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, souhaite déposer un projet dans le cadre de l'appel à projet «Fous du français», lancé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet

**DESCRIPTION**

Le projet «Club techno-biblio» permettra à un groupe de jeunes de se rencontrer hebdomadairement à la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord pour réaliser des activités ludiques alliant littérature et nouvelles technologies. Ipads, casques de réalité virtuelle, équipement d'enregistrement et autres outils technologiques seront mis à disposition des participants.

Public cible : jeunes âgés entre 12 et 17 ans en processus d'apprentissage du français (fréquentant des classes d'accueil à Montréal-Nord).

**JUSTIFICATION**

Le projet déposé vise la promotion et la valorisation de la langue française dans l'arrondissement de Montréal-Nord, particulièrement auprès des jeunes de classes d'accueil du niveau secondaire. Les projets retenus permettront aux municipalités de promouvoir et de valoriser l'utilisation du français, en tant que langue officielle du Québec et langue commune, auprès des jeunes, des personnes issues de l'immigration et des commerces de leur territoire.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un montant de 69 400 \$ est demandé à l'Union des municipalités du Québec pour la réalisation du projet. Aucune contribution de l'arrondissement n'est requise.

**MONTRÉAL 2030**

Sans objet

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les impacts anticipés sont les suivants :

- soutenir l'apprentissage du français;
- offrir un espace de socialisation en français;
- stimuler le plaisir de lire et d'écrire en français;
- encourager la fréquentation des bibliothèques publiques;
- favoriser le développement des compétences numériques.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Sans objet

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le déploiement du projet sera effectif en 2023.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie DÉSILETS  
Chef de division des bibliothèques

**ENDOSSÉ PAR**

Claudel TOUSSAINT  
Directeur

Le : 2022-10-14

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Claudiel TOUSSAINT  
Directeur

**Approuvé le :** 2022-10-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claudiel TOUSSAINT  
Directeur

**Approuvé le :** 2022-10-19



**Dossier # : 1224669001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de service de la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour la prise en charge de la coordination du sport régional, soit la gestion de la concertation relative au sport régional et de la reconnaissance et du soutien en sport régional.

Il est recommandé:

- D'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), la prise en charge par la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) de la coordination du sport régional, soit la gestion de la concertation relative au sport régional et de la reconnaissance et du soutien en sport régional;
- Que la Direction des sports du SGPMRS, entreprenne les démarches nécessaires auprès des associations régionales touchant plusieurs territoires sportifs, principalement Bourassa et

Montréal-Concordia, afin d'assurer une meilleure équité et harmonisation des tarifs auprès de leurs membres.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-10-03 03:13

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement





**IDENTIFICATION**

Dossier # :1224669001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de service de la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour la prise en charge de la coordination du sport régional, soit la gestion de la concertation relative au sport régional et de la reconnaissance et du soutien en sport régional.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Par la « Déclaration du Sport régional » adoptée en 2010, la Ville et les arrondissements reconnaissent que le sport régional fait partie intégrante de leur offre de service, et ils se sont engagés à mettre en place des mécanismes formels d'échanges de services. La Ville reconnaît également les rôles et les responsabilités dévolus aux associations sportives régionales qui sont conventionnées.

Suite à la démarche de concertation en sport régional en 2019, avec l'accord administratif des 19 arrondissements, il a été recommandé que l'offre de service en sport régional soit coordonnée par la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS). Ainsi, depuis le 1er janvier 2021, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), le SGPMRS assure la coordination du sport régional au sein des neuf (9) arrondissements suivants :

- Ahuntsic-Cartierville
- Côte-des-neiges-Notre-Dame-de-Grâce
- Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
- Plateau-Mont-Royal
- Rivière-Des-Prairies-Pointe-Aux-Trembles
- Rosemont-Petite-Patrie
- Sud-Ouest
- Ville-Marie
- Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

L'offre de service adoptée par ces arrondissements (CM10 2041) demeure en vigueur, car ces arrondissements bénéficient, en plus, d'un service de gestion centralisée de réservation des terrains sportifs extérieurs.

Depuis lors, la Direction des sports a amorcé différents projets de concertation qui concernent l'ensemble des arrondissements. Ainsi, par le sommaire décisionnel CM22 0980, le SGPMRS a proposé une offre de service aux 19 arrondissements quant à son intervention en sport régional.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1229622001 - CM22 0980 Offrir aux 19 arrondissements de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), la prise en charge par la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) de la coordination du sport régional, soit la gestion de la concertation relative au sport régional et de la reconnaissance et du soutien en sport régional.

1208469005 - CA20 140305 Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (LRQ, chapitre C-11.4), l'offre de service du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville centre de prendre en charge, à compter du 1er janvier 2021, la coordination du sport régional ainsi que la gestion: a) des conventions de partenariat relatives au Programme de soutien aux associations sportives régionales; b) des réservations des terrains sportifs extérieurs; c) de l'entente de bail de l'espace du 8110, boulevard Saint-Michel dédié aux associations sportives régionales.

1205114006 - CA20 220297 Idem

1208447013 - CA20 260304 Idem

1206813005 - CA20 250297 Idem

1203060036 - CA20 090321 Idem

1204951003 - CA20 240473 Idem

1208519001 - CA20 3011 0321 Idem

1205167001 - CA20 270320 Idem

1207838027 - CA20 170285 Idem

1197898002 - CM10 2041 Offrir, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), aux 9 arrondissements mentionnés au dossier décisionnel la prise en charge, par la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), de la gestion des conventions, des réservations des terrains sportifs extérieurs et du bail de l'espace du 8110, Saint-Michel, dans le cadre du Programme de soutien aux associations sportives régionales - Autoriser les virements budgétaires et les ajustements récurrents à compter de 2022 / Autoriser un budget additionnel de dépenses et de revenus.

1101658001 - CM10 0767 Adopter la Déclaration sur le sport régional « La collaboration au bénéfice de nos jeunes »

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel vise à ce que l'arrondissement accepte l'offre de service du SGPMRS, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), à partir du 4 octobre 2022, les services suivants liés au champs de compétences de l'arrondissement :

La prise en charge du sport régional par :

- la réalisation d'analyses et de portraits du sport régional à Montréal
- la présentation de recommandations et la proposition d'ajustements pour une optimisation de la pratique sportive régionale sur le territoire
- la gestion:
  - a. de la concertation relative au sport régional, notamment par la coordination de :
    - quatre (4) tables opérationnelles (Tables de arénas, des installations aquatiques, des terrains extérieurs et des centres et gymnases)
    - la table d'échanges des associations sportives régionales
  - b. de la reconnaissance et du soutien en sport régional, par l'adoption et la mise en oeuvre :
    - d'une politique de reconnaissance en sport régional
    - d'un programme de soutien financier qui s'adresse aux organismes sportifs régionaux reconnus dans la politique de reconnaissance en sport régional de la Ville de Montréal
    - des conventions de partenariat relatives au Programme de soutien aux associations sportives régionales, et ce avec l'ensemble des organismes sportifs régionaux reconnus dans la politique de reconnaissance en sport régional de la Ville de Montréal
    - d'outils pour permettre aux gestionnaires d'installation en arrondissement d'orienter leurs décisions, tels qu'un cadre de référence en octroi de plateaux sportifs et à la mise à jour continue des normes de programmation des différentes disciplines sportives

## JUSTIFICATION

La Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, RLRQ, c. C-11.4 (la « Charte ») ne contient aucune mention en ce qui concerne le sport régional. Les responsabilités en matière de sport sont partagées entre les différentes instances décisionnelles de la Ville. Le conseil de la Ville a, de son côté, compétence sur les parcs et les équipements sportifs mentionnés à l'annexe D de la Charte et sur d'autres équipements identifiés par résolution, conformément à l'article 94 de la Charte. Les articles 130 et 141 de la Charte confèrent, quant à eux, divers pouvoirs aux conseils d'arrondissement en matière de loisirs, de parcs d'arrondissement et d'équipements de sport situés dans les limites d'un arrondissement.

Dans ce contexte, il est proposé d'accepter l'offre de service présentée à l'arrondissement afin de doter la Ville de Montréal d'une vision commune du développement sportif régional, permettant du même coup de faire vivre la Déclaration sur le sport régional. Elle permet aussi de clarifier les rôles, les responsabilités ainsi que les interlocuteurs en sport régional, ce qui permettra de tendre vers davantage de concertation et une meilleure synergie régionale. La centralisation de la coordination du sport régional améliore aussi la cohérence des décisions et du soutien, en plus de permettre de tisser des liens plus étroits avec les fédérations sportives dans la planification du développement régional. Enfin, en acceptant l'offre du SGPMRS, l'arrondissement prend part à la démarche d'harmonisation des pratiques.

La Direction des sports, qui a une vision d'ensemble de l'offre régionale sur le territoire montréalais, offrira une expertise-conseil aux arrondissements afin d'accompagner le gestionnaire d'installation dans la prise de décision quant à l'octroi des plateaux sportifs aux diverses clientèles, notamment par l'élaboration d'outils, tel qu'un cadre de référence en octroi de plateaux sportifs. Ultimement, le gestionnaire d'installation d'arrondissement demeure décisionnel dans l'octroi des plateaux dont il a la responsabilité. Les installations de

la Ville de Montréal sont utilisées en priorité pour répondre aux besoins de la programmation en régie, à ceux des organismes locaux et pour venir en aide à un autre arrondissement. Les ententes locales existantes (organismes, institutions, etc.) demeurent donc en vigueur. L'octroi des heures de plateaux est tributaire de la disponibilité des ressources de la Ville de Montréal. Ultiment, les gestionnaires d'installation en arrondissement décident du processus d'octroi des plateaux qui sont sous leurs responsabilités.

Les organisations sportives à vocation régionale auront aussi des bénéfices par l'acceptation de cette offre de service par les arrondissements, car cette démarche permettra de décloisonner les régions du territoire montréalais, de rapprocher les différentes associations sportives et de clarifier la porte d'entrée officielle pour obtenir du soutien et de l'accompagnement. La mise en place d'une politique de reconnaissance en sport régional permettra plus d'équité et de transparence pour la reconnaissance des organismes sur l'ensemble du territoire. Cette politique de reconnaissance sera accompagnée d'un programme de soutien financier, dans lequel les associations sportives reconnues pourront déposer des demandes de financement selon les besoins réels identifiés.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les sommes liées à ce projet sont prévues au budget de fonctionnement du SGPMRS.

### **MONTRÉAL 2030**

Le présent dossier décisionnel est en lien avec les priorités suivantes de la Stratégie 2030 de la Ville de Montréal :

Priorité #9 | Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

Priorité #18 | Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire

Priorité #19 | Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

Il est aussi en adéquation avec le volet Montréal active du Plan nature et sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, soit d'inciter à une vie active et sportive.

Également, le dossier est en concordance avec la planification stratégique de l'arrondissement, Oser ensemble Montréal-Nord 2016-2025, principalement sur l'axe d'intervention suivante :

Des services aux citoyens adaptés à leurs besoins : Orientation #1 | Une communauté engagée envers ses jeunes

Orientation #4 | L'accès à un mode de vie physiquement actif

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

En adhérant à l'offre de service du SGPMRS, l'arrondissement s'assure de faire partie d'un réseau d'expertise sportive et d'avoir un accès privilégié aux outils développés en collaboration avec l'équipe du SGPMRS. La mise en commun du sport régional permet aussi une force d'action unie, qui évite le travail en silo et la multiplication des démarches. Le maintien du mode de fonctionnement actuel limiterait le rayonnement et le développement sportif montréalais. Les interventions requises par les associations régionales, qui devraient s'adresser directement à chacun des arrondissements pour obtenir des prêts d'installations et des contributions financières, seraient plus difficiles. Ce fonctionnement irait également à

l'encontre de la volonté du milieu sportif montréalais et des recommandations issues du processus de concertation sur le sport régional 2019. En d'autres termes, la programmation des activités sportives régionales interpelle les arrondissements. Ce mécanisme permet d'assurer un partage équitable des ressources entre les arrondissements, et ce, en tenant compte des contraintes spécifiques et particulières, telles que les règles de sanctions d'événements sportifs et de la capacité des arrondissements.

Si l'offre de service du SGPMRS en sport régional n'est pas entériné par l'arrondissement, les citoyens et les clubs sportifs pourraient être privés de services sportifs régionaux et affecter leur développement.

Finalement, le présent dossier permet de respecter les engagements liés à la Déclaration du Sport régional adoptée par le conseil municipal et par l'ensemble des arrondissements.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Il n'y a pas d'impacts liés à la COVID-19 dans le cadre de ce dossier décisionnel.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication prévue à la population. Toutefois, le SGPMRS prévoit un lancement de la politique de reconnaissance. La documentation qui s'y rattache sera déposée sur le site internet de la Ville afin que les organismes puissent y accéder.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Oct. 2022 Adoption de la politique de reconnaissance au Conseil municipal

Oct.-Nov. 2022 Dépôt des demandes de reconnaissance des organismes au SGPMRS

Janv. 2023 Octroi de la reconnaissance des organismes par le SGPMRS

Mars 2023 Lancement du programme de soutien financier par le SGPMRS

Août 2023 Confirmation du soutien financier aux associations sportives régionales par le SGPMRS

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Christine LAGADEC, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports  
Guillaume FILIATRAULT, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie LARIVIERE  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-09-27

Claudel TOUSSAINT  
Directeur



**Dossier # : 1227902007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'intervention palliative de l'enrobé bitumineux, ainsi que l'infrastructure sur le boulevard Léger dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

QUE soit offert au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, la prise en charge par l'arrondissement de la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'intervention palliative de l'enrobé bitumineux, ainsi que l'infrastructure sur le boulevard Léger dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-10-24 07:26

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227902007

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'intervention palliative de l'enrobé bitumineux, ainsi que l'infrastructure sur le boulevard Léger dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Il a été identifié par la Direction des travaux publics et la Société de transport de Montréal qu'une intervention d'urgence sur le réseau artériel de l'arrondissement Montréal-Nord. En effet, la surface en enrobé bitumineux devant un abribus de la Société de transport de Montréal (STM) est en très mauvais état. Conséquemment, il n'est pas possible pour la STM d'arrêter ses autobus de l'abri se situant aux 6340 boulevard Léger. Des travaux de réfection complet du boulevard Léger par le Service Des Infrastructures du réseau routier sont prévus en 2023. Cependant, pour assurer un débarquement sécuritaire des usagers de la STM, il n'est pas possible d'attendre à ce moment. C'est pourquoi il a été décidé de commencer la procédure visant à offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'intervention palliative de l'enrobé bitumineux, ainsi que l'infrastructure sur le boulevard Léger dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Le Service Des Infrastructures du réseau routier complète actuellement un sommaire décisionnel de l'article 85 de son côté.

**DESCRIPTION**

La réfection de l'enrobé bitumineux, ainsi que l'infrastructure sur le boulevard Léger relève de la compétence du conseil municipal et par conséquent, il est recommandé de se prévaloir de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, afin que l'arrondissement de Montréal-Nord offre à la Ville-centre de lui fournir les services pour la réalisation des travaux d'intervention



palliative de l'enrobé bitumineux, ainsi que l'infrastructure sur le boulevard Léger.  
Les travaux visés comprennent :  
La préparation et/ou la correction au besoin de la structure de la chaussée, du revêtement d'enrobé bitumineux, de la fonction de l'infrastructure;  
La mise en place du rapiécage;  
La réfection de trottoirs longeant la surface d'enrobé bitumineux à corriger.

## **JUSTIFICATION**

La réalisation des travaux d'intervention palliative de l'enrobé bitumineux, ainsi que l'infrastructure sur le boulevard Léger devient nécessaire pour sécuriser le passage des autobus de la STM de l'abribus situé devant le 6340 boulevard Léger. La STM a déjà indiqué à la Direction des travaux publics qu'elle n'était plus en mesure de s'arrêter devant cet abribus.

Ne pas procéder ne ferait que de prolonger l'inconfort des citoyens, donc certains à mobilité réduite.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les dépenses relatives aux travaux de ce projet seront entièrement assumées par le Service des Infrastructures du réseau routier.

Les coûts sont évalués à 85 000 \$ taxes incluses.

Les travaux doivent se réaliser en novembre 2022.

## **MONTRÉAL 2030**

Les modifications proposées par l'arrondissement visent à favoriser un aménagement urbain plus sécuritaire et centré sur les déplacements actifs et collectifs et une meilleure qualité des milieux de vie résidentielle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'offre de l'arrondissement n'est pas acceptée, il ne lui sera pas possible de réaliser à court terme les travaux et de sécuriser en partie ce secteur.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les travaux doivent se réaliser en novembre 2022.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Patrick RICCI, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Patrick RICCI, 21 octobre 2022

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Alex LALLIER-CARBONNEAU  
Chef de division études techniques Montréal-  
Nord

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-10-20

Alex LALLIER-CARBONNEAU  
Chef de division études techniques Montréal-  
Nord

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur



**Dossier # : 1227987006**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement\_greffe et archives

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA23-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2023).

QUE soit donné un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA23-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2023);  
ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA23-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2023).

**Signé par** Maxime Ubner SAUVEUR **Le** 2022-10-25 18:29

**Signataire :**

Maxime Ubner SAUVEUR

---

Directeur des travaux publics  
Montréal-Nord , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227987006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA23-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2023).

**CONTENU****CONTEXTE**

L'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, autorise un conseil d'arrondissement à employer des modes de tarification pour financer l'ensemble ou une partie de ses activités, biens ou services, à la condition que le mode de tarification soit un prix exigé sur une base ponctuelle, sous forme d'abonnement ou selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 10363 Adopter le Règlement RGCA21-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2021)  
CA21 10293 Adopter le Règlement RGCA22-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2022)

**DESCRIPTION**

En général, les tarifs ont été augmentés d'environ 3 %. Toutefois, il y a le retour à la normale de certains tarifs gratuits pendant la pandémie notamment la délivrance d'un permis d'occupation périodique du domaine public et l'étude de la demande dans le cas d'un projet de terrasse extérieure commerciale. Il est également noté un rattrapage avec la tarification de certains arrondissements limitrophes pour certaines demandes relevant de l'urbanisme.

**JUSTIFICATION**

La réalisation des objectifs de revenus prévus au budget 2023 est tributaire de l'application de ces tarifs.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s/o

**MONTRÉAL 2030**

s/o

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s/o

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public de promulgation et d'entrée en vigueur du Règlement sera publié sur le site Internet de l'arrondissement.

Diffusion à toutes les directions de l'arrondissement pour application.

Diffusion dans les publications de l'arrondissement, selon la pertinence.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement : séance du 7 novembre 2022;

Adoption du règlement : séance du 5 décembre 2022;

Entrée en vigueur du règlement : 1er janvier 2023.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
Agente de recherche - Expertise greffe

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement

Le : 2022-10-07

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt



**Dossier # : 1227987007**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement\_greffe et archives

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de Règlement RGCA23-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023) (0,1348 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

QUE soit donné un avis de motion en vue d'adopter à une prochaine séance le Règlement RGCA23-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023) (0,1348 \$ par 100 \$ d'évaluation);  
ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA23-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023) (0,1348 \$ par 100 \$ d'évaluation).

**Signé par** Maxime Ubner SAUVEUR **Le** 2022-10-25 18:29

**Signataire :**

Maxime Ubner SAUVEUR

---

Directeur des travaux publics  
Montréal-Nord , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227987007

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de Règlement RGCA23-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023) (0,1348 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

**CONTENU****CONTEXTE**

Afin d'équilibrer le budget 2023 qui a été présenté au conseil d'arrondissement lors de la séance extraordinaire du 4 octobre 2022 à 19 h 30, l'arrondissement doit maintenir une taxe relative aux services pour l'année financière 2023. Cette taxe est appliquée sur les immeubles imposables de l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 10358 Adopter le Règlement RGCA22-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) (0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

**DESCRIPTION**

L'arrondissement adopte un Règlement qui représente 0,1348 \$ du 100 \$ d'évaluation.

**JUSTIFICATION**

En vertu de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil d'arrondissement peut, par règlement, dans le but d'augmenter le niveau de ses services, exiger une compensation de chaque propriétaire d'un immeuble imposable de l'arrondissement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Des revenus de l'ordre de 10 433 500 \$ ont été estimés pour le budget 2023 à l'égard de ces taxes. Le taux de la taxe locale d'arrondissement correspondant à ces revenus a été fixé par le Conseil d'arrondissement 0,1348 \$ par 100 \$ d'évaluation.

**MONTRÉAL 2030**

s/o

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**



Sans le produit de cette taxe, l'arrondissement ne pourrait déposer un budget 2023 équilibré et serait obligé de réduire ses services à la population.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s/o

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis public au moins 7 jours avant le dépôt de l'avis de motion : article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;  
Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement : séance du 7 novembre 2022;  
Avis public au moins 7 jours avant l'adoption du règlement : article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;  
Adoption du règlement : séance du 5 décembre 2022;  
Avis de promulgation : décembre 2022;  
Entrée en vigueur : 1er janvier 2023.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, qui permet au conseil d'arrondissement d'imposer une taxe sur tout ou partie des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.  
À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON

**ENDOSSÉ PAR**

Marc-Aurele APLOGAN

Le : 2022-10-06

Agente de recherche - Expertise greffe

secrétaire d'arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1227987011**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement\_greffe et archives

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA23-10-0003 autorisant un emprunt de 2 514 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

QUE soit donné un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA23-10-0003 autorisant un emprunt de 2 514 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA23-10-0003 autorisant un emprunt de 2 514 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

**Signé par** Maxime Ubner SAUVEUR **Le** 2022-10-25 18:31

**Signataire :**

Maxime Ubner SAUVEUR

---

Directeur des travaux publics  
Montréal-Nord , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227987011

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA23-10-0003 autorisant un emprunt de 2 514 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À chaque année, l'arrondissement de Montréal-Nord effectue des travaux de réfection de pavages et de trottoirs afin de maintenir les rues dans un bon état. Pour l'année 2023, un montant de 2 514 000 \$ a été prévu au Programme décennal d'investissement (PDI) afin de réaliser ces travaux. Ce montant de 2 514 000 \$ sera financé en totalité par règlement d'emprunt.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 10359 Adopter le Règlement RGCA22-10-0003 autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 514 000 \$ relatif au projet de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaire et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs en 2023. La somme comprend les honoraires professionnels de surveillance des travaux, de laboratoire de sols et les autres dépenses incidentes imprévues, ainsi que les taxes nettes de ristournes. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 15 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

- Le maintien en bon état du pavage et des trottoirs de l'arrondissement;
- Travaux d'éclairage de rue et remplacement de lampadaire;
- L'autorisation du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation.

Le montant à financer par emprunt s'établit à 2 514 000 \$.

**JUSTIFICATION**

s/o

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets sont prévus à l'année 2023 du présent Programme triennal d'immobilisations et s'établissent comme suit :

Numéro de projet/sous-projet	Nom de projet/sous-projet	Montant
Projet no 55716	Programme de réfection routière	
Sous-projet no 23-55716-200	Sections de trottoirs	
Sous-projet no 23-55716-300	Sections de pavages	450 000\$
Sous-projet no 23-55716-400	Travaux de remplacement de lampadaires	50 000\$
Sous-projet no 23-55716-500	Travaux voiries - mesures d'apaisement	150 000\$
Sous-projet no 23-55716-600	Réfection de la rue Lapierre	1 714 000\$
TOTAL		2 514 000 \$

À titre informatif, en moyenne, le coût de remplacement pour chaque lampadaire est de 10 000 \$ incluant les matériaux, les travaux électriques et les travaux de béton. Avec un montant de 150 000 \$ de budget, incluant les taxes, l'arrondissement peut remplacer plus ou moins douze lampadaires.

Il faut mentionner que le budget de 150 000 \$ comporte également une portion de réservée au cas où l'arrondissement devrait remplacer des poteaux endommagés suite à des accidents de la route.

## MONTREAL 2030

s/o

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement : séance du 7 novembre 2022;  
Adoption du règlement d'emprunt : séance du 5 décembre 2022;  
Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 2023;  
Avis public de promulgation et d'entrée en vigueur : 2023.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est en conformité aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et sa politique de gestion de la dette.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
Agente de recherche - Expertise greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-10-06

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1227987012**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement\_greffe et archives

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA23-10-0004 autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

QUE soit donné un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA23-10-0004 autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables;  
ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA23-10-0004 autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

**Signé par** Maxime Ubner SAUVEUR **Le** 2022-10-25 18:30

**Signataire :**

Maxime Ubner SAUVEUR

---

Directeur des travaux publics  
Montréal-Nord , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227987012

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA23-10-0004 autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

**CONTENU****CONTEXTE**

À chaque année, l'arrondissement de Montréal-Nord effectue des travaux dans divers parcs et espaces verts pour les rendre conformes au Plan directeur, en améliorer l'accessibilité et la sécurité des utilisateurs. Pour l'année 2023, un montant de 1 250 000 \$ a été prévu au Programme décennal d'investissement (PDI) afin de réaliser ces travaux. Une partie du montant, soit 900 000 \$ sera financé par règlement d'emprunt, et le solde, soit 350 000 \$ par le surplus de l'arrondissement et les fonds de parcs .

Le présent rapport a pour but de donner un avis de motion, de présenter et de déposer en vue d'adopter un règlement d'emprunt de 900 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2023-2032.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 10360 Adopter le Règlement RGCA22-10-0004 autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 900 000 \$ relatif aux projets de travaux de réaménagement dans les parcs et espaces verts en 2023. La somme comprend les honoraires professionnels, la surveillance des travaux, le laboratoire de contrôle des matériaux et les autres dépenses incidentes et imprévues, ainsi que les taxes nettes de ristournes. Le terme de l'emprunt et de ses refinancements ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront remboursées à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 dudit règlement.

**JUSTIFICATION**

Il est important d'assurer la continuité de la mise aux normes et des réaménagements des parcs et espaces verts de l'arrondissement selon le Plan directeur des parcs, espaces verts et équipements communautaires.

L'autorisation du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.



## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit à 900 000 \$.  
Les budgets sont prévus à l'année 2023 du présent Programme triennal d'immobilisations et se présente comme suit :

Numéro de projet/ sous-projet	Nom de projet/sous-projet	Montant
Projet no 34616		
Sous-projet no 23-34616-500	Parc Pilon - jeux d'eau	600 000 \$
Sous-projet no 23-34616-600	Parc Carignan - jeux d'eau	300 000 \$
TOTAL		900 000 \$

## MONTRÉAL 2030

s/o

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux visent à améliorer de façon marquée la mise aux normes, l'accessibilité et la sécurité dans les parcs et espaces verts de l'arrondissement de Montréal-Nord

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement d'emprunt : séance du 7 novembre 2022;  
Adoption du règlement d'emprunt : séance du 5 décembre 2022;  
Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 2023;  
Avis public de promulgation et d'entrée en vigueur : 2023.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et sa politique de gestion de la dette.  
À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON  
Agente de recherche - Expertise greffe

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-10-06

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement

---

## APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1227987013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA23-10-0005 autorisant un emprunt de 1 400 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

QUE soit donné un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA23-10-0005 autorisant un emprunt de 1 400 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement;  
ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA23-10-0005 autorisant un emprunt de 1 400 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

**Signé par** Maxime Ubner SAUVEUR **Le** 2022-10-24 14:14

**Signataire :**

Maxime Ubner SAUVEUR

---

Directeur des travaux publics  
Montréal-Nord , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227987013

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA23-10-0005 autorisant un emprunt de 1 400 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

**CONTENU****CONTEXTE**

Pour l'année 2023, l'arrondissement de Montréal-Nord avait prévu un montant de 800 000 \$ au Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2023-2032 afin de réaliser des rénovations et la construction de certains bâtiments de l'arrondissement de Montréal-Nord. Un montant de 600 000 \$ provenant du report de l'année 2021 du programme triennal des dépenses en immobilisations sans aucun règlement d'emprunt d'attaché, sera appliqué sur les rénovations et la construction de certains bâtiments de l'arrondissement. Ce montant sera financé par règlement d'emprunt.

Ce montant, soit 1 400 000 \$, sera financée par règlement d'emprunt.

Le présent dossier a pour but de donner un avis de motion, de présenter et de déposer en vue d'adopter un règlement d'emprunt de 1 400 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2023-2032 dans le but de procéder à la construction et à la rénovation de bâtiments.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 10361 Adopter le Règlement RGCA22-10-0005 autorisant un emprunt de 2 214 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt totalisant 1 400 000 \$, soit un montant de 800 000 \$ relatif aux projets de construction et de rénovation de bâtiments en 2023, ainsi qu'un montant reporté sans emprunt provenant de projets terminés et financés comptant, soit 600 000 \$. La somme comprend la gérance des projets, les honoraires professionnels en architecture et en génie ainsi que la surveillance des travaux, les autres dépenses incidentes et imprévues ainsi que les taxes nettes de ristournes. Le terme de l'emprunt et de ses refinancements ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront remboursées à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 dudit règlement. Certains bâtiments de l'arrondissement doivent être restaurés en raison de leur désuétude.

L'autorisation du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation.

Le montant à financer par emprunt s'établit à 1 400 000 \$.

## JUSTIFICATION

s/o

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets sont prévus à l'année 2023 du présent Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2023-2032 et s'établissent comme suit :

Numéro de projet/sous-projet	Nom de projet/sous-projet	Montant
Projet no 66016	Programme de protection des bâtiments	
Sous-projet no 23-66016-100	Édifices publics protections	200 000 \$
Sous-projet no 23-66016-300	Mairie - salle du conseil	500 000 \$
Sous-projet no 23-66016-400	Travaux publics - aménagement espaces de travail	100 000 \$
TOTAL		800 000\$

Le montant reporté au budget de l'année 2022 du présent Programme triennal d'immobilisations se répartie comme suit :

Numéro de projet/sous-projet	Nom de projet/sous-projet	Montant
Projet no 66016	Programme de protection des bâtiments	
Sous-projet no 23-66016-450	Garage et remisage aux travaux publics - toiture	500 000 \$
Sous-projet no 23-66016-460	Atelier de peinture aux travaux publics - rénovation	100 000 \$
TOTAL		600 000\$

## MONTREAL 2030

s/o

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement : séance du 7 novembre 2022;  
Adoption du règlement d'emprunt : séance du 5 décembre 2022;  
Ouverture de registre : janvier 2023;  
Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 2023;  
Avis de promulgation et d'entrée en vigueur : 2023.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
Agente de recherche - Expertise greffe

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement

Le : 2022-10-06

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1228303017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.063 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions.

Il est recommandé:

QUE soit donné un avis de motion pour le Règlement R.R.1562.063 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement;

QUE soit présenté et déposé le premier projet de Règlement R.R.1562.063 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement;

QUE soit adopté le premier projet de Règlement R.R.1562.063 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement;

ET QU'une consultation publique soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-10-24 07:27

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1228303017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.063 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement souhaite modifier sa réglementation d'urbanisme afin de tenir compte de l'adoption de nouvelles politiques, de progrès techniques, d'enjeux d'entretien, etc.

**Arbres**

Lors de l'adoption du Plan Climat 2020-2030, la Ville de Montréal a identifié plusieurs actions pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050. L'une de ces actions consiste à planter, entretenir et protéger 500 000 arbres, en priorité dans des zones vulnérables aux vagues de chaleur. De plus, les espaces verts, les aires protégées et la canopée contribuent au verdissement de Montréal et améliorent la capacité d'adaptation aux changements climatiques de la ville.

C'est dans ce contexte que l'arrondissement souhaite modifier certains éléments liés à la plantation et le maintien d'arbres dans sa réglementation d'urbanisme. Ces modifications contribueront à augmenter l'indice de canopée et contribueront aux efforts de l'arrondissement pour la résilience de son territoire. La plantation et le maintien d'arbres sur le territoire favoriseront également la réduction des îlots de chaleur.

**Événements**

En vertu des dispositions actuelles, l'organisation d'événements spéciaux temporaires, tels que les réunions sportives, activités culturelles et festivals, s'avère ardue. Afin de faciliter le dynamisme des zones commerciales, ces dispositions seront simplifiées.

**Bacs semi-enterrés**

La collecte de déchets pour certains bâtiments existants s'avère problématique lorsque ceux-ci ne possèdent pas de chute et de chambre à déchets. Afin d'assurer la propreté autant du domaine privé que du domaine public, les bacs semi-enterrés constituent une alternative efficace pour assurer la collecte et l'entreposage des déchets. En plus, l'utilisation des bacs semi-enterrés permettront de faire une économie puisqu'il en coûte moins cher de collecter ce type de bac, plutôt que plusieurs bacs individuels.

**Remises**

Les techniques de construction et la qualité des revêtements ayant évolués, il y a lieu de simplifier la réglementation d'urbanisme applicable aux remises, surtout considérant la faible visibilité des celles-ci depuis le domaine public,



## **Stationnement**

Les dispositions actuelles régissant le stationnement laissent très peu de latitude aux concepteurs lors de la réalisation de projet situé dans un rayon de 500 mètres d'une gare de train. S'il est impératif de conserver des dispositions permettant de régir le nombre maximum de stationnements dans les secteurs identifiés comme des aires T.O.D. (Transit oriented development) au Schéma d'aménagement et développement de l'agglomération de Montréal, il est nécessaire de les ajuster pour les rendre plus flexibles.

## **Autres dispositions**

Quelques autres dispositions mineures de la réglementation, notamment quant à la longueur des entrées charretières ou à la visibilité des escaliers extérieurs, doivent être ajustées.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

## **DESCRIPTION**

Le présent projet de règlement inclut des dispositions relativement aux éléments suivants :

- Modifier les exigences et conditions relatives à la plantation, la protection, l'abattage et le maintien d'arbres;
- Permettre jusqu'à un maximum de 125 % du nombre minimum de cases de stationnement des véhicules dans un rayon de 500 mètres d'une gare de train de banlieue;
- Modifier la longueur minimale requise pour les entrées charretières pour les usages commerciaux, public et industriels;
- Modifier les conditions pour autoriser des événements spéciaux temporaires dans les zones commerciales;
- Permettre l'aménagement de bacs semi-enterrés pour les immeubles existants de 9 logements et plus, faisant parties de la classe G à J et M ;
- Permettre davantage de latitude concernant le choix du revêtement extérieur des remises;
- Retirer les dispositions concernant la visibilité des escaliers situés en cours arrière et latérales.

Le présent projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

## **JUSTIFICATION**

Il est justifié que soient adoptées les modifications au Règlement de zonage R.R.1562 considérant que:

- la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement nécessite des ajustements pour inclure les nouvelles pratiques en matière d'urbanisme;
- cette modification permettra de faciliter l'évaluation des projets;
- cette modification permettra de faciliter la réalisation des projets;
- cette modification contribuera à augmenter l'indice de canopée de l'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s.o.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement mentionnant que tout intéressé pourra participer à une consultation publique.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Calendrier prévisionnel:

1. Avis de motion, présentation, dépôt et adoption du premier projet de règlement - 7 novembre 2022;
2. Consultation publique - décembre 2022;
3. Adoption du second projet de règlement - février 2023;
4. Processus référendaire - février 2023;
5. Adoption du règlement - mars 2023;
6. Entrée en vigueur du Règlement - printemps 2023.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

David ROSS  
Chef de division

Le : 2022-08-08

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur



**Dossier # : 1228303019**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.064 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin d'interdire la conversion d'une résidence de soins de santé (maison hébergement et habitation multifamiliale de services) en un autre usage résidentiel privé ou en un usage commercial.

Il est recommandé:

QUE soit donné un avis de motion pour le Règlement R.R.1562.064 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin d'interdire la conversion de résidence de la classe L (Maison d'hébergement) ainsi que les résidences de la classe M (Habitation multifamiliale de service);

QUE soit présenté et déposé le premier projet de Règlement R.R.1562.064 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin d'interdire la conversion de résidence de la classe L (Maison d'hébergement) ainsi que les résidences de la classe M (Habitation multifamiliale de service);

QUE soit adopté le premier projet de Règlement R.R.1562.064 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin d'interdire la conversion de résidence de la classe L (Maison d'hébergement) ainsi que les résidences de la classe M (Habitation multifamiliale de service);

ET QU'une consultation publique soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-10-24 07:26

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1228303019

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.064 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin d'interdire la conversion d'une résidence de soins de santé (maison hébergement et habitation multifamiliale de services) en un autre usage résidentiel privé ou en un usage commercial.

**CONTENU****CONTEXTE**

Il est proposé de modifier le Règlement de zonage R.R.1562 afin d'interdire la conversion d'une résidence de soins de santé en un autre usage résidentiel privé ou en un usage commercial.

Le Conseil d'arrondissement peut adopter des modifications au Règlement de zonage en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) et les articles 130 et 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

Les modifications touchant à l'usage et au stationnement du Règlement d'urbanisme sont susceptibles d'approbation référendaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

La modification vise à :

- interdire la conversion des résidences de la classe L (Maison d'hébergement) par un usage de classe commerciale ainsi que par du logement privé;
- interdire la conversion des résidences de la classe M (Habitation multifamiliale de service) par un usage de classe commerciale ainsi que par du logement privé.

**JUSTIFICATION**

La Direction de l'aménagement urbain et aux services aux entreprises est d'avis que l'on devrait donner une suite favorable à l'égard de cette modification réglementaire considérant que:

- les résidences offrant des services de soins de santé sont les plus vulnérables à la pression immobilière pour la conversion au logement privé;
- l'arrondissement est sujet à de fortes augmentations des valeurs immobilières depuis quelques années;
- l'inventaire de logements offrant des services de soins de santé doit être protégé étant donné sa vulnérabilité et de son rôle crucial dans la création de milieux de vie complets.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement mentionnant que tout intéressé pourra participer à une consultation publique.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Calendrier prévisionnel:

1. Avis de motion, présentation, dépôt et adoption du premier projet de règlement - 7 novembre 2022;
2. Consultation publique - décembre 2022;
3. Adoption du second projet de règlement - février 2023;
4. Processus référendaire - février 2023;
5. Adoption du règlement - mars 2023;
6. Entrée en vigueur du Règlement - printemps 2023.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

David ROSS  
Chef de division

Le : 2022-10-17

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur



**Dossier # : 1227987003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA05-10-0008-8 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin d'apporter des modifications à l'article 17.

QUE soit adopté le Règlement RGCA05-10-0008-8 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin d'apporter des modifications à l'article 17.

<b>Signé par</b>	Maxime Ubner SAUVEUR	<b>Le</b> 2022-10-24 14:15
------------------	-------------------------	----------------------------

**Signataire :**

Maxime Ubner SAUVEUR

---

Directeur des travaux publics  
Montréal-Nord , Direction des travaux publics



**IDENTIFICATION****Dossier # :1227987003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA05-10-0008-8 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin d'apporter des modifications à l'article 17.

**CONTENU****CONTEXTE**

Lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2022, un avis de motion a été donné concernant le projet Règlement RGCA05-10-0008-8 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin d'apporter des modifications à l'article 17. Le projet de règlement a été présenté et déposé. Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement dans le délai imparti par la loi.

Le Règlement RGCA05-10-0008-8 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin d'apporter des modifications à l'article 17 doit être adopté conformément à la Loi.

Suite à l'adoption du règlement, un avis de promulgation et d'entrée en vigueur sera publié sur le site Internet de l'arrondissement conformément au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
agent(e) de recherche

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227987003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA05-10-0008-8 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin d'apporter des modifications à l'article 17.

**CONTENU****CONTEXTE**

Il est actuellement permis à l'arrondissement de faire des feux de cuisson aux endroits identifiés à cette fin, et ce, conformément au Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 10 251 : Adopter le Règlement RGCA05-10-0008-5 afin de permettre les feux de cuisson dans certain parcs.

**DESCRIPTION**

Avec l'arrivée de l'été, les citoyens ont commencé à utiliser des barbecues aux endroits identifiés pour faire des feux de cuisson. Cependant, la rédaction actuelle de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics engendre une confusion au niveau des feux de joie. Tout feu, autre que les feux de cuisson, sont interdits en vertu du Règlement RCG12-003 sur le Service de sécurité d'incendie du conseil d'agglomération.

Il y a lieu de modifier l'article 17 afin de scinder le paragraphe a) en deux paragraphes.

**JUSTIFICATION**

Voici l'article 17 en vigueur actuellement :

"Article 17. Il est interdit à quiconque se trouve dans un parc ou un espace public :

- a) d'allumer un feu, un feu de cuisson, sauf aux endroits spécifiquement permis, l'utilisation des feux d'artifice, des pétards ou des pièces pyrotechniques, sauf avec l'autorisation du directeur lors d'activités autorisées, est régi par le Règlement RCG12-003 sur le Service de sécurité d'incendie du conseil d'agglomération;
- b) de lancer tout projectile susceptible de causer une blessure ;

c) d'opérer des drones, des modèles réduits de fusée et d'avions ou tout engin pouvant voler sauf avec l'autorisation du directeur ou du conseil ;

d) de circuler en véhicules routiers ou de stationner dans un parc, sauf en ce qui concerne les véhicules municipaux, les véhicules de police, les véhicules d'urgence ainsi que les véhicules détenant un permis ;

e) de circuler à une vitesse supérieure à 10 km/h dans un parc, sauf pour les véhicules de police ou les véhicules d'urgence ;

f) de circuler en bicyclette, en patins à roues alignées, planche à roulettes, skis à roulettes ou autre véhicule-jouet sauf aux endroits spécialement conçus à cette fin, et sous réserve de l'article 5."

Voici l'article 17 modifié :

"Article 17. Il est interdit à quiconque se trouve dans un parc ou un espace public :

a) d'allumer un feu, d'utiliser des feux d'artifice, des pétards ou des pièces pyrotechniques, sauf avec l'autorisation du directeur lors d'activités autorisées, et ce, conformément au Règlement RCG12-003 sur le Service de sécurité d'incendie du conseil d'agglomération;

b) d'allumer un feu de cuisson, sauf aux endroits où l'affichage le permet et dans le respect des modalités d'utilisation édictées, ou avec l'autorisation du directeur lors d'activités autorisées, et ce, conformément au Règlement RCG12-003 sur le Service de sécurité d'incendie du conseil d'agglomération;

c) de lancer tout projectile susceptible de causer une blessure;

d) d'opérer des drones, des modèles réduits de fusée et d'avions ou tout engin pouvant voler sauf avec l'autorisation du directeur ou du conseil;

e) de circuler en véhicules routiers ou de stationner dans un parc, sauf en ce qui concerne les véhicules municipaux, les véhicules de police, les véhicules d'urgence ainsi que les véhicules détenant un permis;

f) de circuler à une vitesse supérieure à 10 km/h dans un parc, sauf pour les véhicules de police ou les véhicules d'urgence;

g) de circuler en bicyclette, en patins à roues alignées, planche à roulettes, skis à roulettes ou autre véhicule-jouet sauf aux endroits spécialement conçus à cette fin, et sous réserve de l'article 5".

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

#### **MONTRÉAL 2030**

N/A

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

De l'affichage sera installé dans le Parc Aimé-Léonard afin de bien encadrer la permission de faire des feux de cuissons pour les citoyens. Les conditions d'utilisation seront donc inscrites sur ces panneaux qui se retrouveront à des endroits stratégiques pour que les utilisateurs des installations puissent les consulter facilement. Un lien avec l'équipe des communications pourra être fait afin de promouvoir cette offre de service ainsi que les conditions d'utilisations.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion, présentation et dépôt : 4 octobre 2022

Adoption : 7 novembre 2022

Promulgation et entrée en vigueur : novembre 2022

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Suite aux vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
Agente de recherche - Expertise greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs

Le : 2022-06-10

**Dossier # : 1228303012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le procès-verbal de consultation et adopter le second projet de résolution PP-054 afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment sur les lots 1 667 903, 1 667 902 et 1 667 876 du cadastre du Québec, soit le 12222, boulevard Albert-Hudon, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

QUE soit déposé le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique qui s'est tenue le 5 octobre 2022;

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le second projet de résolution PP-054 afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment industriel et d'autoriser les dérogations suivantes :

De déroger à la grille de zonage RM35-772 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre un usage industriel de la classe B et C – Atelier d'usinage et pliage de métal et une marge latérale de 0 mètre au lieu de 2,25 mètres;

De déroger à l'article 76 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre l'utilisation de quatre revêtements extérieurs au lieu de trois;

De déroger à l'article 76.2 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre un revêtement métallique de type Vicwest (acier) et un revêtement métallique (aluminium);

De déroger à l'article 92.22 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre une aire de stationnement en marge avant principale;

De déroger à l'article 215 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre que certaines manœuvres des camions soient en partie réalisées sur la voie publique;

QUE cette autorisation soit accordée aux conditions suivantes :

- Que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les

6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;  
· Qu'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée  
préalablement à la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit  
libérée à la fin des travaux;

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions  
pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de  
modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord  
s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 1 667 903, 1 667 902 et 1 667 876 du cadastre  
du Québec, soit le 12222, boulevard Albert-Hudon.

<b>Signé par</b>	Maxime Ubner SAUVEUR	<b>Le</b> 2022-10-24 14:27
------------------	-------------------------	----------------------------

**Signataire :**

Maxime Ubner SAUVEUR

---

Directeur des travaux publics  
Montréal-Nord , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION****Dossier # :1228303012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le procès-verbal de consultation et adopter le second projet de résolution PP-054 afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment sur les lots 1 667 903, 1 667 902 et 1 667 876 du cadastre du Québec, soit le 12222, boulevard Albert-Hudon, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

**CONTENU****CONTEXTE**

À la séance ordinaire du 6 septembre 2022, le premier projet de résolution PP-054 afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment sur les lots 1 667 903, 1 667 902 et 1 667 876 du cadastre du Québec, soit le 12222 boul. Albert-Hudon, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble a été adopté.

Un avis public a été publié sur le site Internet de l'arrondissement invitant les citoyens à une séance de consultation publique qui s'est tenue le 5 octobre 2022.

Le procès-verbal de la séance de consultation doit être déposé et le second projet de résolution PP-054 doit être adopté.

Suite à l'adoption du second projet de résolution, il y aura une procédure d'approbation référendaire conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**



Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY  
conseiller(-ere) en aménagement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1228303012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le premier projet de résolution PP-054 afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment sur les lots 1 667 903, 1 667 902 et 1 667 876 du cadastre du Québec, soit le 12222, boulevard Albert-Hudon, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) a été déposée pour permettre l'agrandissement du bâtiment industriel existant ainsi que le remembrement de trois lots, soit les lots 1 667 903, 1 667 902 et 1 667 876 du cadastre du Québec.

Le boulevard Albert-Hudon, sur le tronçon de rue visé par la présente demande, est caractérisé majoritairement par la présence de bâtiments industriels de grande envergure.

Le secteur visé par la demande est classifié comme étant un secteur d'activités diversifiées.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

Le projet vise l'agrandissement d'un bâtiment industriel ainsi que le remembrement de trois lots. L'agrandissement projeté aura pour résultat d'unir deux bâtiments existants.

**Usage**

L'usage industriel existant (classe B : atelier d'usinage et classe C : pliage de métal) déroge aux usages autorisés prévues à la grille RM35-772.

**Implantation :**

Le bâtiment déroge à la marge latérale prescrite à la grille RM35-772 du Règlement de zonage R.R. 1562.

**Revêtement extérieur :**

Le bâtiment déroge à la quantité et au type de revêtement autorisé.

**Stationnement :**

L'agrandissement du bâtiment, en fond de lot, aura pour effet que l'aire de stationnement sera située dans la marge avant principale.

### **Zone de chargement et déchargement**

La configuration des aires de chargement existantes ne permet les manœuvres des camions sur le terrain privé.

### **JUSTIFICATION**

La construction de ce projet est justifiée considérant que :

- une demande a été déposée pour le 12222, boulevard Albert-Hudon, soit les lots 1 667 903, 1 667 902 et 1 667 876 du cadastre du Québec, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ayant pour but de remembrer trois lots existants et d'agrandir le bâtiment industriel;
- le projet respecte les critères d'évaluation du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et s'il se conforme aux conditions prévues à la présente résolution;
- les membres du CCU, lors de la séance du 9 août 2022, ont recommandé favorablement la demande de PPCMOI aux conditions suivantes :
  - o Que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
  - o Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
  - o Qu'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

### **MONTRÉAL 2030**

s.o.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s.o.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En conformité avec l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement le 12 septembre 2022 mentionnant que tout intéressé pourra participer à la consultation publique qui sera tenue le 4 octobre 2022. Un avis sera également affiché sur le site du projet.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

6 septembre 2022 - Adoption du premier projet de résolution  
4 octobre 2022 - Consultation publique  
7 novembre 2022 - Adoption du deuxième projet de résolution

5 décembre 2022 - Adoption de la résolution

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

David ROSS  
Chef de division

Le : 2022-08-08



**Dossier # : 1227987005**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement\_greffe et archives

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Modifier divers règlements d'emprunt afin de réduire le montant de l'emprunt initialement autorisé, et ce, pour les règlements d'emprunt suivants : RGCA11-10-0004, RGCA11-10-0008, RGCA11-10-0009, RGCA13-10-0004, RGCA13-10-0009, RGCA14-10-0006, RGCA15-10-0005, RGCA15-10-0006, RGCA15-10-0008 , RGCA16-10-0004, RGCA16-10-0007 tel que détaillé à l'annexe A jointe au présent sommaire décisionnel.

ATTENDU QUE l'objet des règlements énumérés à l'annexe A, jointe à la présente résolution, a été réalisé selon ce qui était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe A pour ajuster les montants de l'emprunt.

Il est, par conséquent, recommandé:

QUE soient modifiés chacun des règlements énumérés à l'annexe A par le remplacement des montants de l'emprunt décrété par ces règlements par les montants indiqués sous la colonne "Ville Emprunt (b)" de l'annexe;

QUE l'arrondissement de Montréal-Nord informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe A ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;

QUE l'arrondissement de Montréal-Nord demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe A;

ET QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Signé par** Maxime Ubner SAUVEUR **Le** 2022-10-25 18:27

**Signataire :**

Maxime Ubner SAUVEUR

---

Directeur des travaux publics  
Montréal-Nord , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227987005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier divers règlements d'emprunt afin de réduire le montant de l'emprunt initialement autorisé, et ce, pour les règlements d'emprunt suivants : RGCA11-10-0004, RGCA11-10-0008, RGCA11-10-0009, RGCA13-10-0004, RGCA13-10-0009, RGCA14-10-0006, RGCA15-10-0005, RGCA15-10-0006, RGCA15-10-0008 , RGCA16-10-0004, RGCA16-10-0007 tel que détaillé à l'annexe A jointe au présent sommaire décisionnel.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement de Montréal-Nord a adopté des règlements d'emprunt afin de réaliser divers travaux tels que la réfection routière, la réfection d'égouts et d'aqueduc, les travaux de réaménagement des parcs, les rénovations des bâtiments administratifs, culturels et de loisirs. Certains de ces règlements, qui ont été utilisés en partie ou en totalité et pour lequel il reste des soldes résiduels, doivent être fermés car ces projets sont terminés.

Le présent dossier est nécessaire afin d'aviser le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que les règlements d'emprunt identifiés dans ce sommaire ne sont plus requis.

Cette fermeture des règlements d'emprunt permettra d'annuler les soldes résiduels à ces règlements d'emprunt et de mettre à jour le registre des soldes de règlements d'emprunt à financer relatifs à notre arrondissement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

RGCA11-10-0004 Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 1 000 000\$ pour des travaux dans divers parcs (CA11 10 022)

RGCA11-10-0008 Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 750 000\$ pour le développement et la mise en œuvre et développement du territoire (CA11 10 175)

RGCA11-10-0009 Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 100 000\$ pour la désuétude informatique (CA11 10 176)

RGCA13-10-0004 Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 2 700 000\$ pour la réalisation des travaux de pavages, trottoirs (CA12 10 443)

RGCA13-10-0009 Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 300 000\$ pour l'acquisition de véhicule et d'équipements (CA13 10 092)

RGCA14-10-0006 Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 300 000\$ pour l'acquisition de véhicule et d'équipements (CA14 10 058)

RGCA15-10-0005 Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 1 461 000\$ pour des travaux dans divers parcs (CA14 10 533)

RGCA15-10-0006 Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 300 000\$ pour l'acquisition de véhicule et d'équipements (CA14 10 534)

RGCA15-10-0008 Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 45 000\$ pour la désuétude informatique (CA14 10 536)

RGCA16-10-0004 Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 2 500 000\$ pour la réalisation des travaux de pavages, trottoirs (CA15 10 507)

RGCA16-10-0007 Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 293 000\$ pour la protection des bâtiments administratifs (CA15 10 510)

## **DESCRIPTION**

L'annexe en pièces jointe indique, par règlement d'emprunt, le montant autorisé de l'emprunt, le montant de la dépense réelle et le montant réellement emprunté ainsi que le solde non contracté du montant de chaque emprunt qui ne peut être utilisé à d'autres fins et qui ne devrait plus apparaître dans le registre du Ministère.

Fermeture des règlements d'emprunt RGCA11-10-0004, RGCA11-10-0008, RGCA11-10-0009, RGCA13-10-0004, RGCA13-10-0009, RGCA14-10-0006, RGCA15-10-0005, RGCA15-10-0006, RGCA15-10-0008 , RGCA16-10-0004, RGCA16-10-0007, , tel que détaillé sur la pièce jointe au présent sommaire décisionnel.

## **JUSTIFICATION**

Le présent dossier est requis afin d'aviser le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de procéder à la mise à jour de leur registre.  
En vertu de l'article 564 de la Loi sur les cités et villes et malgré toute disposition



inconciliable, le conseil peut modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge du contribuable. Le greffier doit transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation copie de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Le présent dossier est également conforme à la procédure établie par le Service de l'information financière et du financement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation intitulée " Annuler un solde résiduaire ".

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La fermeture des règlements d'emprunt mentionnés dans ce dossier décisionnel n'aura pas d'impacts financiers

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il concerne une demande d'annulation des soldes résiduaire des règlements d'emprunt obsolètes. Cependant il s'inscrit dans une démarche de rationalisation des processus de gestion de l'adoption, de l'usage et de la fermeture des règlements d'emprunt.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s/o

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Transmission de la résolution et de l'annexe des Règlements à fermer au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux règles du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).  
À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Marie DAGENAIS, Service des finances

Lecture :

Marie DAGENAIS, 21 septembre 2022

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
Agente de recherche - Expertise greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-09-20

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt



**Dossier # : 1227768009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Mme Karine Boulay, à titre de cheffe de division, à la Division des sports et des loisirs, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 12 novembre 2022, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

QUE soit nommée Mme Karine Boulay, matricule 222181999, à titre cheffe de division, (emploi 211780, poste 54328), groupe de traitement 03-FM08, à la Division de sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 12 novembre 2022, en vue d'un statut permanent à cet emploi;  
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

<b>Signé par</b>	Maxime Ubner SAUVEUR	<b>Le</b> 2022-11-02 09:01
------------------	-------------------------	----------------------------

**Signataire :**

Maxime Ubner SAUVEUR

---

Directeur des travaux publics  
Montréal-Nord , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION** Dossier # :1227768009

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Mme Karine Boulay, à titre de cheffe de division, à la Division des sports et des loisirs, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 12 novembre 2022, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le poste de chef de division des Sports et loisirs est vacant depuis le 5 août 2022. Le poste doit être comblé afin de poursuivre la réalisation de la mission de cette unité administrative, la gestion de son personnel ainsi que la mise en oeuvre des diverses politiques publiques, plans d'action et priorités de l'administration.

En prévision du comblement de ce poste, un processus de dotation a été réalisé et l'affichage : MN-22-CONC-211780-54328 destiné à l'ensemble des employés de la Ville de Montréal et candidats externes a été publié du 1er au 12 août 2022

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Conformément au processus de dotation effectué par la Service des ressources humaines de la Ville de Montréal dans le cadre de la dotation centralisée, le comité de sélection des membres suivants : Mme Emmanuelle Pocreau, conseillère spécialiste, à la Division recherche de talents et dotation-Cadres de la Direction dotation et diversité en emploi de la Ville de Montréal, M. Claudel Toussaint, directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social, à l'arrondissement de Montréal-Nord, M. Jocelyn Gauthier, directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social, à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. C'est la candidature de Mme Karine Boulay a été retenue pour occuper le poste de chef de division.

En vertu de ce qui précède, ayant réussi toutes les étapes du processus de sélection, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de Mme Karine Boulay, matricule 222181999, à titre de cheffe de division (emploi : 211780, poste : 54328, groupe de traitement 03-FM08, échelle salariale 103 447 \$ à 129 308 \$, à la Division des Sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 12 novembre 2022, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

**JUSTIFICATION**

Le poste de chef de division (emploi : 211780, poste : 54328), groupe de traitement 03-FM08, échelle salariale : 103 447 \$ à 129 308 \$, est déjà prévu au budget des opérations de la Division, ce qui n'entraîne aucune dépense additionnelle.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### **Dépense 2022 prévue**

Poste : Chef de division sports et loisirs

Période : du 12 novembre 2022 au 31 décembre 2022 (Référence budgétaire : 264375)

<b>Période</b>	<b>Emploi</b>	<b>Nbre d'heures</b>	<b>Salaire</b>	<b>TS, Prime et Ajust. bques</b>	<b>Charges sociales</b>	<b>Dépense totale</b>
du 12 novembre 2022 au 31 décembre 2022	211780	262.50	15 200 \$	400 \$	4 400 \$	20 000 \$

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

## **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mamy Sylvie KANANGILA KANANGILA  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-10-07

Claudel TOUSSAINT  
Directeur

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Claudel TOUSSAINT  
Directeur



**Dossier # : 1229720002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Titulariser M. Philippe Tran, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien, à la Division des sports et loisirs, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 12 novembre 2022.

QUE soit titularisé M. Philippe Tran, matricule 100211602, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien, (emploi 611720, groupe de traitement 14-003), à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 12 novembre 2022;  
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

<b>Signé par</b>	Maxime Ubner SAUVEUR	<b>Le</b> 2022-10-28 11:49
------------------	-------------------------	----------------------------

**Signataire :** Maxime Ubner SAUVEUR

---

Directeur des travaux publics  
Montréal-Nord , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1229720002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Titulariser M. Philippe Tran, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien, à la Division des sports et loisirs, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 12 novembre 2022.

**CONTENU****CONTEXTE**

La titularisation de Monsieur Philippe Tran (matricule:100211602) est en conformité avec la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P.301) et des lettres d'entente à cet effet, et ce, dans le respect de l'organigramme des emplois cols bleus de l'arrondissement de Montréal-Nord.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a décidé de combler la fonction permanente de Préposé aux travaux et à l'entretien (emploi : 611720), devenue vacante à la Division des sports et loisirs.

En vue de ce comblement, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage MN-22-VPERM-611720-1 a été publié à l'interne pour la période du 21 au 27 septembre 2022, conformément à la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301), ainsi qu'à l'entente sur les 17 points de négociations locales.

Monsieur Philippe Tran est l'ayant droit et rencontre les exigences et habiletés à cet emploi. Les 720 heures requises ont été complétées avec succès.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons, la titularisation de Monsieur Philippe Tran (matricule: 100211602), à titre de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi: 611720, groupe de traitement: 14-003), à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter du 12 novembre 2022.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**



Le taux horaire de la fonction de préposé à l'entretien - sports et loisirs, (emploi : 611720), groupe : 14-003, est de 29.03 \$, donc un salaire annuel de 54 531 \$.

### **Dépense prévue 2022**

Poste : préposé aux travaux et à l'entretien, à la Division des sports et loisirs

Période : du 12 novembre 2022 au 31 décembre 2022 (référence budgétaire #324663)

<b>Période</b>	<b>Emploi</b>	<b>Nbre d'heures</b>	<b>Salaire</b>	<b>TS,Prime et Ajust. bques</b>	<b>Charges sociales</b>	<b>Dépense totale</b>
du 12 novembre 2022 au 31 décembre 2022	611720	252	7 300 \$	100 \$	2 400 \$	9 800 \$

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

### **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Veronique CASTANEDA, Montréal-Nord

Lecture :

Veronique CASTANEDA, 19 octobre 2022

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc-André CHEVARIE  
Chef de division

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-10-13

Claudel TOUSSAINT  
Directeur

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Claudel TOUSSAINT  
Directeur



**Dossier # : 1223301001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la création d'un poste permanent d'agente ou d'agent de liaison en intervention sociale, (emploi 721840, groupe de traitement 12-010), à la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à compter du 1er janvier 2023, en contrepartie de l'abolition du poste temporaire d'agente de liaison en intervention sociale, (emploi 721840, poste 84383, groupe de traitement 12-010).

**Il est recommandé :**

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent d'agente ou d'agent de liaison en intervention sociale, (emploi 72184), groupe de traitement 12-010, à la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à compter du 1er janvier 2023, en contrepartie de l'abolition du poste temporaire d'agente de liaison en intervention sociales, (emploi 72184, groupe de traitement 12-010);

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-10-17 17:10

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1223301001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la création d'un poste permanent d'agente ou d'agent de liaison en intervention sociale, (emploi 721840, groupe de traitement 12-010), à la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à compter du 1er janvier 2023, en contrepartie de l'abolition du poste temporaire d'agente de liaison en intervention sociale, (emploi 721840, poste 84383, groupe de traitement 12-010).

**CONTENU****CONTEXTE**

La création d'un poste permanent d'agente ou d'agent de liaison en intervention sociale (emploi 721840, groupe de traitement 12-010), à la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en contrepartie de l'abolition du poste temporaire d'agente de liaison en intervention sociale (poste 84383) permettra à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, de mieux répondre aux besoins de l'arrondissement.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises abolit le poste temporaire d'agente de liaison en intervention sociale (emploi : 721840, poste : 84383, groupe de traitement 12-010, échelle salariale 2022 : 56 248 \$ à 73 238 \$)

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

L'agent(e) de liaison en intervention sociale assume un rôle de personne-ressource de premier plan auprès de l'ensemble de la Division des permis et inspections, et ce, depuis février 2021. Elle supporte et accompagne les inspecteurs et des citoyens afin d'assurer l'efficacité des démarches et des interventions sociales à convenir. Les cas d'insalubrité de logements sont très nombreux sur le territoire de Montréal-Nord. Régulièrement, ALIS se joint aux interventions d'inspection; prodigue des conseils judicieux et rassure la clientèle lors de sa présence. De plus, les deux dernières années, nous permettent de justifier la création d'un poste permanent d'agente de liaison en intervention sociale, pour l'année 2023.

Plus spécifiquement, l'agente de liaison intervention sociale (ALIS) contribue à plusieurs

tâches, entre autres :

- Accompagner les inspecteurs lors d'inspections de logements insalubres;
- Participer à la planification et à la réalisation de projets spéciaux sous la responsabilité de la division;
- Élaborer des stratégies d'intervention;
- Animer et coordonne des réunions diverses;
- S'assurer de la conformité des documents présentés;
- Prendre connaissance de différentes données et intervient auprès des personnes concernées;
- Échanger avec les partenaires, les organismes et/ou les citoyens pour comprendre leurs besoins et offrir les services adéquats;
- Fournir des renseignements pertinents aux différents demandeurs vers d'autres ressources existantes, à l'externe.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'échelle salariale 2022 est de 56 248\$ à 73 238\$

Poste : agent de liaison emploi 721840

Référence budgétaire numéro :364648

Période : La dépense prévue , soit du 1er janvier au 31 décembre 2023 est la suivante;

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
agent de liaison	721840	1 826,00	36,15	66 000 \$	2 100 \$	68 100 \$	20 800 \$	88 900 \$

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

### **MONTRÉAL 2030**

s./o.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

---

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Veronique CASTANEDA, Montréal-Nord

Lecture :

Veronique CASTANEDA, 27 septembre 2022

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Katherine DUROCHER  
Chef de division des permis et inspections

**ENDOSSÉ PAR**

Jérome VAILLANCOURT  
Directeur

Le : 2022-09-26



**Dossier # : 1223602008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la création d'un poste temporaire de contremaître-voirie et parcs, (emploi 221430), groupe de traitement 04-FM05, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics de Montréal-Nord, et ce, à compter du 15 novembre 2022.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée la création d'un poste temporaire de contremaître-voirie et parcs (emploi 221430), groupe de traitement 04-FM05, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics de Montréal-Nord, à compter du 15 novembre 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Maxime Ubner SAUVEUR **Le** 2022-10-25 18:24

**Signataire :**

Maxime Ubner SAUVEUR

---

Directeur des travaux publics  
Montréal-Nord , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION** Dossier # :1223602008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la création d'un poste temporaire de contremaître-voirie et parcs, (emploi 221430), groupe de traitement 04-FM05, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics de Montréal-Nord, et ce, à compter du 15 novembre 2022.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans un objectif de cohérence de la gestion des ressources humaines et financières au sein de la division de la Voirie et aqueduc, la Direction des travaux publics de Montréal-Nord a décidé de créer un poste temporaire de contremaître-voirie et parcs (contremaître neige) à la division de la voirie et aqueduc. Emploi : 221430, groupe de traitement : 04-FM05, de l'accréditation des cadres, échelle salariale 2022 : entre 76 752 \$ et 115 120 \$.

Des cols bleus travaillent en fonction supérieure à titre de contremaître à chaque hiver pour supporter la gestion dans les opérations de déneigement. La création de ce poste temporaire nous permettra d'être plus transparent dans le mouvement de notre personnel ainsi que dans notre suivi budgétaire.

Pour la période du 15 novembre 2022 au 30 avril 2023, cette création de poste temporaire de contremaître - voirie et parcs (contremaître neige) sera financée par la réserve neige.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

N/A

**JUSTIFICATION**

Ce poste temporaire sera utilisé à chaque saison hivernale pour affecter les cols bleus en fonction supérieure à titre de contremaître. Ce poste permettra de mieux suivre les mouvements de personnel et permettra de mieux déterminer l'expérience à titre de cadre



d'un col bleu en fonction supérieure.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour la période du 15 novembre 2022 au 30 avril 2023, cette création de poste temporaire de contremaître - voirie et parcs (contremaître neige) sera financée par la réserve neige.

### **Dépense prévue pour l'année 2022**

Poste : CONTREMAÎTRE - VOIRIE ET PARCS (contremaître neige) (emploi 221430)

Période : du 15 novembre au 31 décembre 2022

Référence budgétaire n<sup>o</sup> : 8700

La dépense prévue pour ce poste, pour la période du 15 novembre au 31 décembre 2022 est la suivante :

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
contremaître voirie	221430	266,00	43,52	11 600 \$	300 \$	11 900 \$	3 500 \$	15 400 \$

La dépense prévue pour ce poste, pour la période du 1er janvier au 30 avril 2023 est la suivante :

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
contremaître voirie	221430	648,00	46,33	30 000 \$	900 \$	30 900 \$	9 300 \$	40 200 \$

## **MONTRÉAL 2030**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Veronique CASTANEDA, Montréal-Nord

Lecture :

Veronique CASTANEDA, 24 octobre 2022

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Solange LAURIN  
Secrétaire de direction

### **ENDOSSÉ PAR**

Éric TRUCHON  
Directeur des travaux publics par intérim

Le : 2022-10-24

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1227987008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2023.

QUE soit adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2023, se tenant au 11155, avenue Hébert, à 19 h, le :

- 6 février 2023;
- 6 mars 2023;
- 3 avril 2023;
- 1er mai 2023;
- 5 juin 2023;
- 27 juin 2023;
- 5 septembre 2023;
- 2 octobre 2023;
- 6 novembre 2023;
- 4 décembre 2023.

**Signé par** Maxime Ubner SAUVEUR **Le** 2022-10-26 10:43

**Signataire :**

Maxime Ubner SAUVEUR

---

Directeur des travaux publics  
Montréal-Nord , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227987008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu de l'article 319 al. 2 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 10350 Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2022.

**DESCRIPTION**

Calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2023, se tenant au 11155, avenue Hébert, à 19 h, le :

- 6 février 2023;
- 6 mars 2023;
- 3 avril 2023;
- 1er mai 2023;
- 5 juin 2023;
- 27 juin 2023;
- 5 septembre 2023;
- 2 octobre 2023;
- 6 novembre 2023;
- 4 décembre 2023.

**JUSTIFICATION**

s/o

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s/o

**MONTRÉAL 2030**

s/o

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s/o

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un avis public sera publié sur le site Internet de l'arrondissement afin d'informer les citoyens du calendrier des séances ordinaires.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s/o

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément à l'article 320 al. 1 de la Loi sur les cités et villes (Chapitre C-19), un avis public sera donné.

L'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
Agente de recherche - Expertise greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement

Le : 2022-10-06

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt



**Dossier # : 1229716001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du deuxième avis du Conseil Jeunesse de Montréal-Nord intitulé : « Avis Engagement Jeunesse : freins à la participation citoyenne et pistes de solutions ».

Il est recommandé de :

QUE le conseil prenne acte du deuxième avis du Conseil Jeunesse de Montréal-Nord, intitulé : Avis Engagement Jeunesse : freins à la participation citoyenne et pistes de solutions ainsi que des recommandations émises à ce sujet.

**Signé par** Maxime Ubner SAUVEUR **Le** 2022-10-26 10:43

**Signataire :**

Maxime Ubner SAUVEUR

---

Directeur des travaux publics  
Montréal-Nord , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1229716001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du deuxième avis du Conseil Jeunesse de Montréal-Nord intitulé : « Avis Engagement Jeunesse : freins à la participation citoyenne et pistes de solutions ».

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet Engagement-Jeunesse vise à rejoindre, motiver et inciter les jeunes de Montréal-Nord à participer à la vie citoyenne du quartier, par le biais de consultations publiques et d'un événement festif mobilisateur regroupant des intervenants communautaires et institutionnels de l'arrondissement ainsi que des jeunes hommes et femmes leaders dans leur domaine. Le CJMN a été impliqué dans toutes les phases du projet en passant par l'idéation et l'opérationnalisation des consultations réalisées au printemps 2021 et l'événement jeunesse tenu au parc Henri-Bourassa le 11 septembre 2021.

Pour concrétiser son projet, le CJMN a été accompagné par le Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté (CDEC), par Percolab, une firme spécialisée en consultation publique, par les conseillers en développement communautaire de la Division du développement social de l'arrondissement de Montréal-Nord, en plus de pouvoir compter sur l'expertise et le soutien technique de l'équipe de la Division culture et événements et du chargé de communication du Service des communications de l'arrondissement.

Ils ont rédigé ce deuxième Avis à partir des données recueillies dans les consultations dans le but d'orienter et d'influencer les décisions des élu.es en lien avec la jeunesse et les stratégies de participation citoyenne et de communication mises en place à Montréal-Nord.

Le CJMN désire ainsi déposer cet avis au Conseil d'Arrondissement de Montréal-Nord du 07 novembre.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA 20 10 253** du 30-08-2020 - Prendre acte du premier avis du Conseil jeunesse de Montréal-Nord intitulé : Consultation auprès des jeunes de Montréal-Nord sur l'offre de services jeunesse dans le cadre du redéploiement de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord et de l'occupation du nouveau pavillon du parc Henri-Bourassa.

**DESCRIPTION**

C'est à la suite d'une vaste opération de consultation auprès des jeunes de la communauté



que le Conseil jeunesse de Montréal-Nord (CjMN) a dévoilé, le 17 septembre dernier, un avis contenant 15 recommandations afin de stimuler la participation citoyenne des jeunes de l'arrondissement.

Les diverses séances de consultations ont eu lieu dans des écoles secondaires et écoles pour adultes, dans des organismes communautaires et en ligne via la plateforme ZOOM. Un sondage en ligne était aussi disponible. Un total de 115 jeunes ont été consultés dans la démarche, avec une participation satisfaisante des deux sexes. Plus précisément, 58 % de garçons et 42 % de filles ont été rejoints. Les jeunes consultés étaient âgés entre 12 et 30 ans. La répartition selon le groupe d'âge va comme suit : 57 % âgés entre 16 et 18 ans, 21 % âgés 19 et 25 ans, 20 % âgés entre 12 et 15 et finalement 2 % âgés entre 25 et 30 ans.

Les consultations publiques ont été menées dans divers lieux fréquentés par les jeunes de l'arrondissement afin de mieux comprendre les facteurs entourant leur participation à la vie citoyenne ainsi que les obstacles et leviers d'action pour favoriser la participation. Un autre objectif était aussi de connaître le canal de communication préféré des jeunes. En effet, à l'ère des réseaux sociaux, il s'avère pertinent pour les municipalités de moderniser leurs moyens de communications afin de rejoindre les citoyens, notamment les plus jeunes qui sont moins enclins à consulter les sites web d'arrondissement ainsi que les bulletins envoyés par la poste.

Grâce à la participation de plus de cent jeunes, d'organismes communautaires du quartier et d'établissements au sein de l'arrondissement, les conseil a pu réaliser une analyse et identifier a) les freins à la participation citoyenne, b) des pistes de solutions pour augmenter l'engagement des jeunes, c) les activités et les sujets sur lesquels ceux-ci aimeraient être rejoints et d) comment rejoindre et diffuser les opportunités aux nord-montréalais. Grâce aux résultats identifiés, le CjMN propose dans son avis 15 recommandations visant à augmenter l'engagement citoyen. .

## JUSTIFICATION

Le choix du thème d'un avis peut être fait à la demande de la mairesse ou sur la base de l'initiative des membres du CjMN.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

## MONTRÉAL 2030

L'implication de jeunes de Montréal-Nord au sein du CJMN permet d'assurer la prise en compte de leurs préoccupations dans les décisions. Le travail de concertation réalisé, les échanges développés entre les élu.es et les jeunes citoyen.nes et les recommandations soumises à travers divers avis et mémoires sont l'application des principes de développement durable et de participation civique, reflet de la vision de Montréal 2030.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette démarche est en conformité avec l'énoncé de vision de la planification stratégique 2016-2025 de l'arrondissement de Montréal-Nord *Oser ensemble Montréal-Nord* . En voici quelques extraits:

- *Oser ensemble Montréal-Nord* choisit d'investir en priorité pour les jeunes qui représentent l'avenir de Montréal-Nord;
- *Oser ensemble Montréal-Nord* mise sur la valorisation des différentes cultures qui

- caractérisent la population;
- *Oser ensemble Montréal-Nord*, tout en recherchant le bien commun, s'ajuste aux besoins de sa population et conséquemment adapte son offre de services;
  - *Oser ensemble Montréal-Nord* adopte les principes du développement durable dans toutes ses actions;
  - *Oser ensemble Montréal-Nord* transformera notre perception de Montréal-Nord.

Cette démarche rejoint également les valeurs organisationnelles de l'arrondissement dont *La participation citoyenne*. En voici la définition:

Déployer des efforts pour trouver des manières de faire participer les citoyens, les rejoindre et les mobiliser. Le point de vue des citoyens, des organismes, des institutions et du milieu des affaires est essentiel tant dans la définition des problèmes que dans la recherche des solutions pour bâtir le Montréal-Nord de demain. Ainsi, l'arrondissement s'associe aux organismes communautaires, aux institutions et aux gens d'affaires pour cocréer et réaliser des projets et des activités.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S/O

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À la suite du dépôt de l'avis au conseil d'arrondissement, le Communiqué de Presse sera disponible sur le site Internet de l'arrondissement et les médias sociaux du CjMN.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réponse de l'arrondissement aux recommandations formulées dans l'avis.  
Suivi des recommandations au cours des six prochains mois.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Moad BOUSSEKRI  
Conseiller en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-10-18

Claudél TOUSSAINT  
Directeur

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Claudél TOUSSAINT  
Directeur